



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil municipal du 16 décembre 2024

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE DU BUDGET	4
A.	UNE SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE COMPLEXE ET INSTABLE...7	
1.	L'inflation au niveau mondial.....	8
2.	Le niveau de pauvreté au niveau mondial.....	8
3.	Perspective de croissance et inflation en zone euro.....	8
B.	LA CROISSANCE ECONOMIQUE FRANÇAISE.....	9
1.	L'inflation en France	9
2.	Le taux de chômage en France.....	10
3.	Le niveau de pauvreté en France.....	10
4.	L'évolution du pouvoir d'achat en France	10
C.	LA FRANCE, ENTRE DEFICIT PUBLIC ABYSSAL ET ENDETTEMENT EXCESSIF.....	11
1.	Évolution du déficit public français.....	11
2.	la dette publique française	12
D.	LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES FRANCAISES.....	14
1.	La trajectoire des finances publiques et le cadre financier pluriannuel des collectivités locales avec la LPFP 2023- 2027	14
E.	LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2025 CONCERNANT LES COLLECTIVITES	
	LOCALES	15
1.	Des concours financiers en très légère progression.....	16
2.	Changements annoncés en ce qui concerne le FCTVA.....	17
3.	LES AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FISCALITE LOCALE.....	18
a.	La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales.....	18
b.	Quelles mesures en faveur des collectivités ?	19
c.	Les autres mesures	19
II.	LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE	20
A.	EPINAY-SUR-ORGE : TRAJECTOIRES ET TENDANCES DES FINANCES.....	22
1.	La stratégie financière	21
2.	Les grandes orientations de la municipalité : absorber la flambée des prix tout en préservant les services publics en direction des spinoliens	22
a.	Orientations budgétaires en recettes de fonctionnement.....	22
b.	Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement	26
c.	Orientations budgétaires en recettes d'investissement	33
d.	Orientations budgétaires en dépenses d'investissement	34
3.	Zoom sur la dette communale et les soldes de gestion.....	36

4. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITE PAR POLITIQUES PUBLIQUES	40
.....	
a. Les orientations de la ville en affaires générales et états civils	40
b. La politique éducative : une politique volontariste et ambitieuse qui place les enfants et les jeunes au cœur des actions municipales	41
c. La petite enfance : bien accueillir les tout-petits, mieux répondre aux besoins des familles	44
d. Epinay-sur-Orge : ville conviviale	47
e. Valorisation du commerce local et dynamisme territorial	55
f. Orientations en matière d'urbanisme	57
g. Les Services Techniques – Bâtiments – Voiries – Espaces Verts – PPI.....	60



**Un contexte
géopolitique
défavorable**



**Un
environnement
financier
contraignant**



**Des interrogations
sur l'avenir des
finances locales ?**

I. CONTEXTE DU BUDGET

CADRE REGLEMENTAIRE DU ROB

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations financières de la collectivité et d'informer sur sa situation. Le DOB est une phase très importante pour la collectivité. Avec ce document, les citoyens disposent de manière claire et lisible de la situation financière de la commune et des orientations envisagées pour l'avenir. Une délibération doit être prise par le conseil municipal pour prendre acte de ce débat.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les modalités de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui doit désormais comprendre des informations sur l'évolution prévisionnelle des charges et des produits tant en fonctionnement qu'en investissement. À ce titre, il convient de préciser les hypothèses retenues en matière de fiscalité, de subventions et dotations à recevoir, des frais de fonctionnement courant, de charges de personnel, de subventions à verser. Le document doit également intégrer les engagements prévisionnels, notamment en investissement, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette communale et l'actualisation du tableau des effectifs.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Cette année encore, le contexte mondial reste complexe et très incertain en raison des principaux conflits armés en cours. Le dérèglement climatique, quant à lui, met de plus en plus à l'épreuve les habitants et les institutions, avec des défis quotidiens que notre équipe municipale s'efforce de relever.

De plus, le contexte français est particulièrement inédit cette année avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier et la formation d'un nouveau gouvernement seulement en septembre. La Loi de finances 2025, présentée par le gouvernement démissionnaire début octobre, visait notamment à réduire le déficit public à 5,5 % du PIB (Produit Intérieur Brut). Pour atteindre cet objectif, des économies de 60 milliards d'euros sont prévues, touchant les dépenses de l'État, des entreprises, des particuliers et des collectivités locales.

Le manque de majorité absolue à l'Assemblée nationale et les équilibres politiques qui en résultent rendent l'issue des mesures de la loi de Finances très incertaine, compliquant ainsi les projections budgétaires.

Suite à la censure du gouvernement, une loi spéciale sera déposée avant la mi-décembre au Parlement et cette loi temporaire permettra comme c'est prévu d'ailleurs par notre Constitution, la continuité des services publics et de la vie du pays : elle appliquera pour 2025 les choix de 2024.

L'article 45 de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF), prévoit « un projet de loi spéciale l'autorisant à continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année ».

Cette loi spéciale « est presque finalisée », le texte comprendra cinq articles :

1. autoriser l'État à collecter les impôts,
2. permettre à l'État de recourir à l'emprunt,
3. permettre à la Sécurité sociale de recourir à l'emprunt
4. approuver le prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales
5. approuver le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne.

Concernant le calendrier, conformément à la LOLF, le gouvernement doit déposer le projet de loi avant le 19 décembre. Mais cela pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine.

« C'est une loi a minima et qui n'est pas censée modifier le cadre général des textes fiscaux ». C'est le gouvernement, ultérieurement, qui ouvrira les crédits par décret « applicables aux seuls services votés ».

Cela concernera uniquement les crédits que le gouvernement jugera indispensables pour l'exécution des services publics, dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement, donc lors des discussions budgétaires du PLF 2024. « C'est un plafond, mais ce n'est pas un minimum. Il n'y a pas de plancher ».

Concrètement, les collectivités locales ne retrouveront pas forcément l'ensemble des crédits du PLF 2024 de la mission Relations avec les collectivités territoriales (RCT) et des autres missions, comme le Fonds vert à 2,5 milliards d'euros.

« Sur ces 9 à 10 milliards d'euros, le déblocage des crédits sera strictement limité à la poursuite de l'exécution des services publics. La question se pose surtout pour les dotations d'investissement, bien qu'elles ne soient pas versées en début d'année. Cela dépendra des décisions du gouvernement et du Parlement ».

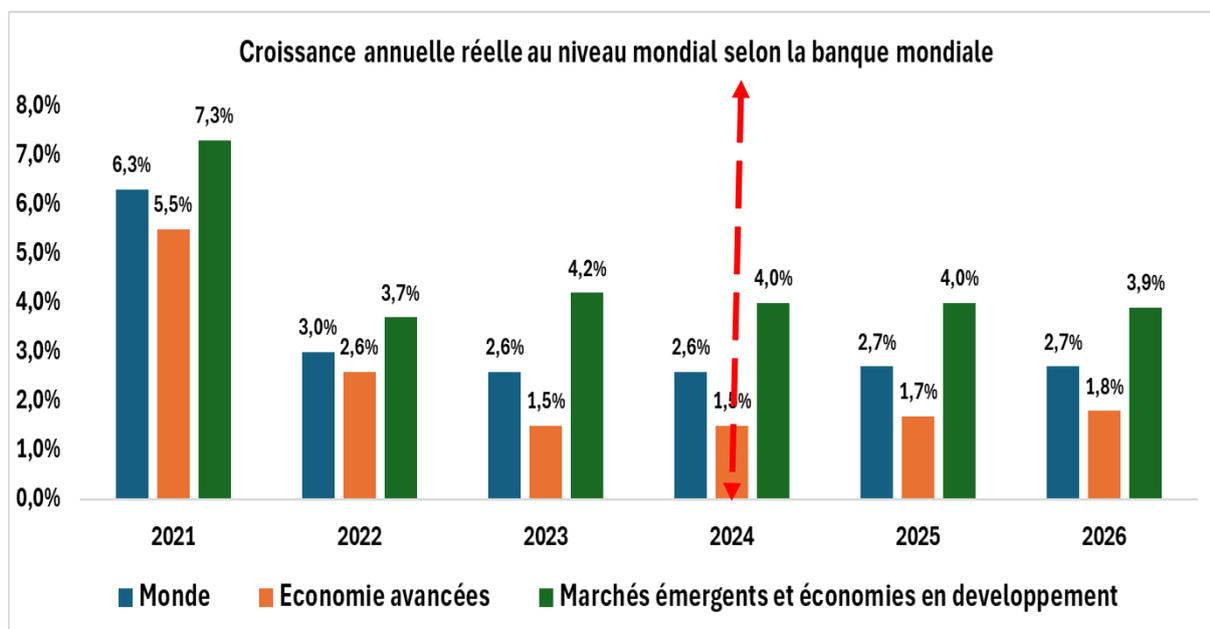
Pour la commune d'Épinay-Sur-Orge, l'enjeu principal est de maintenir, voire de développer, un niveau de service public de qualité et un niveau d'investissement significatif, malgré des ressources de plus en plus contraintes. Les orientations budgétaires présentées dans ce rapport reflètent cette ambition.

Ces orientations et les choix envisagés par la municipalité serviront donc de base à un nécessaire débat démocratique en conseil municipal. À l'issue de ce débat, le budget 2025 pourra être finalisé et sera voté lors du conseil municipal du 10 février 2025.

A. UNE SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE COMPLEXE ET INSTABLE

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt élevés ont eu plusieurs impacts notables sur la croissance mondiale. Tout d'abord, elle a ralenti à environ 2,6% en 2023, contre 3 % en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès au crédit, ce qui a freiné l'activité économique.

Source : Banque mondiale



En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 2,6% selon la banque mondiale, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 0,8% contre 0,5% en 2023. Des disparités persistent cependant entre les pays. Par exemple, l'Allemagne connaît une croissance plus lente (~+ 0,2%) alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (+2,1%).

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à <2,7%, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

1. L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024, selon la banque mondiale.

Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

2. Le niveau de pauvreté au niveau mondial

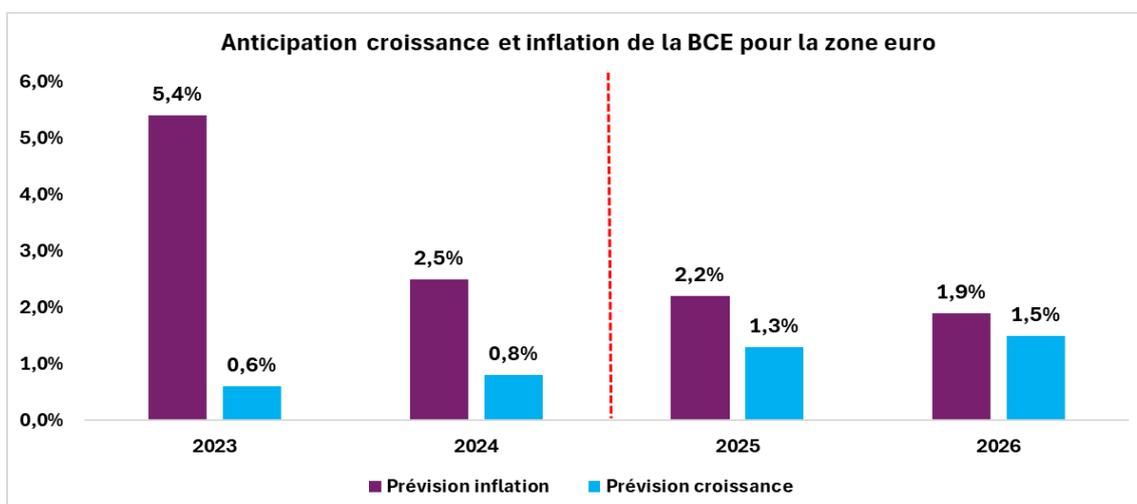
Le taux de pauvreté mondial montre des signes modestes d'amélioration, passant de 9,2 % en janvier 2024 à 8,6 % en octobre 2024, souligne la banque mondiale. Cette baisse, bien que positive, reste insuffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises économiques successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

3. Perspective de croissance et inflation en zone euro

Après une baisse de son principal taux d'intérêt à 3,65% le jeudi 12 septembre, la Banque Centrale Européenne (BCE) annonce le 17 octobre une nouvelle baisse de ses taux directeurs confirmant que « *les informations disponibles sur l'inflation confirment que le processus de désinflation est en bonne voie* ».

Les taux directeurs en vigueur sont donc désormais de 3,25% pour le taux de facilité de dépôt, 3,40% pour le taux de refinancement et 3,65% pour la facilité de prêt marginal.

Le Conseil des gouverneurs est confiant dans l'atteinte de l'objectif d'inflation à 2% à moyen terme. Le graphique ci-dessous montre les anticipations sur la croissance économique et l'inflation de la BCE. au niveau de la zone euro.



Source : Banque centrale européenne, prévision d'octobre 2024

L'inflation pourrait réaugmenter à court terme à cause la hausse des salaires mais elle devrait revenir ensuite autours de 2%. L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026.

Concernant la croissance, cette dernière poussée essentiellement par l'évolution des salaires est estimée à 0,8% en 2024 puis 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026.

Les chiffres de croissance ont été légèrement revu à la baisse par rapport aux estimations de juin en raison de la faible demande intérieur.

B. LA CROISSANCE ECONOMIQUE FRANÇAISE

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions difficiles à opérer. Les dernières prévisions de la Banque de France pour 2025 et 2026 prévoient une croissance modérée similaire à celle observée pour 2024 (1,2 % pour 2025 et 1,5 % pour 2026 contre 1,1 % pour 2024) mais avec une inflation plus faible qui redescend sous les 2 % (1,5% pour 2025 et 1,7 % pour 2026 contre 2,5 % pour 2024).

Périodes	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB	2.6%	1.1%	+1.1%	1.2%
Taux de variation de l'indice des prix à la consommation harmonisée IPCH	5.9%	5.7%	2.5%	1.5%
Taux de chômage en fin d'année	7.1%	7.5%	7.5%	7.6%

Source : Banque de France

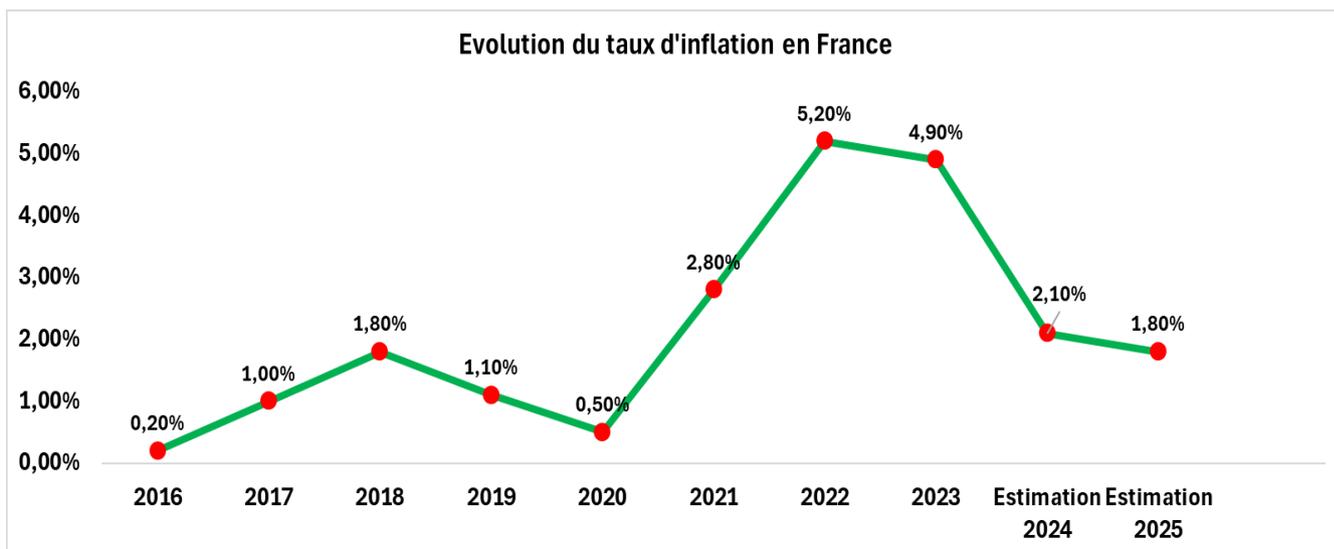
Avec une consommation qui reste atone, en dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la croissance ne se renforcera que modérément.

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année.

En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024 de + 1,2 %. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste et des gains de pouvoir d'achat soutenus par les salaires réels.

1. L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à ~2,1% en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint ~5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des produits alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par é rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.



Source : l'INSEE

En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à **1,8%**.

2. Le taux de chômage en France

Pour 2024, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7,5 %. Ce taux est stable par rapport au début de l'année 2024, mais il pourrait légèrement augmenter pour atteindre 7,6 % d'ici la fin de l'année. Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

3. Le niveau de pauvreté en France

En 2024, l'INSEE estime que le taux de pauvreté en France sera d'environ 14,5 %. Ce taux est stable par rapport à 2023.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère baisse du taux de pauvreté, qui pourrait atteindre 14,2%. Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires.

Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

4. L'évolution du pouvoir d'achat en France

En 2024, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages français devrait augmenter de 0,8 %. Cette hausse est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles.

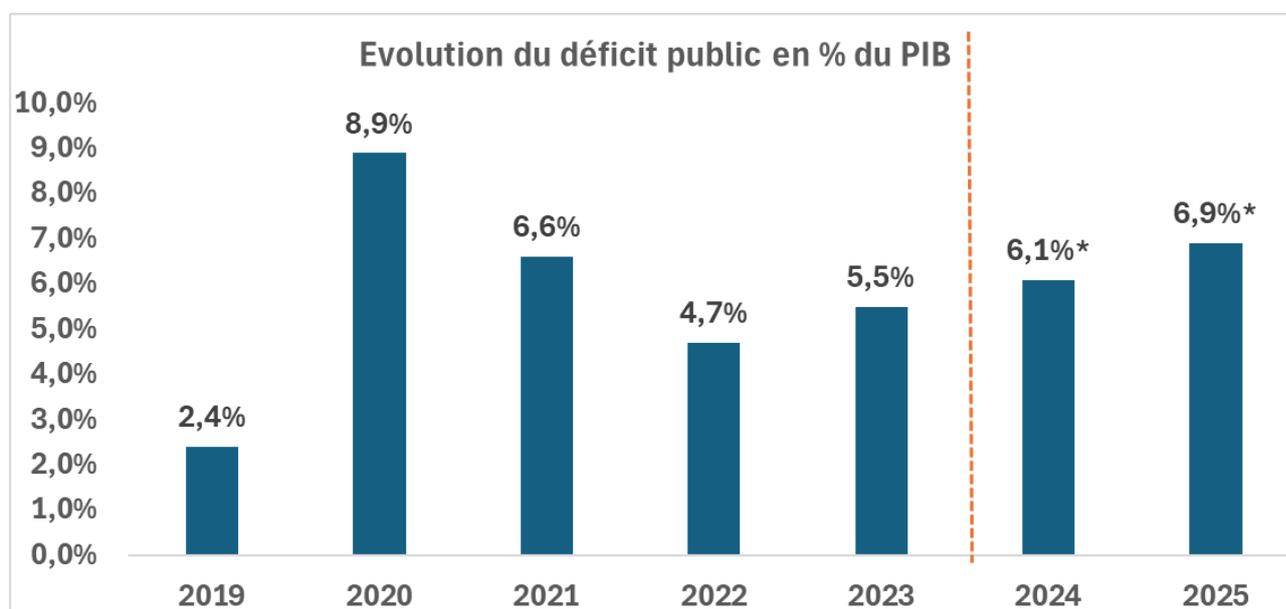
Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1,2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

C. LA FRANCE, ENTRE DEFICIT PUBLIC ABYSSAL ET ENDETTEMENT EXCESSIF

1. EVOLUTION DU DEFICIT PUBLIC FRANÇAIS

Un point d'attention cristallise toutes les inquiétudes ces dernières semaines : le déficit public français et en corollaire une dette qui explose.

Dans le cadre de la création de l'Euro, le traité de Maastricht en 1997, puis le Pacte de Stabilité et de Croissance en 1997, ont posé des règles destinées à garantir la bonne santé des finances publiques des États membres. Cela se traduit notamment par l'objectif d'un déficit public inférieur à 3%, et d'une dette publique qui soit inférieure à 60% du PIB.



De moindres recettes fiscales associées à une évolution plus rapide des dépenses expliqueraient cet écart : dans ce contexte, les collectivités locales pourraient être plus fortement exposées à la mise en place d'un mécanisme de contribution au redressement des comptes publics.

Fraichement nommé Ministre du budget, Laurent Saint-Martin a prévenu, le 25 septembre dernier, que le déficit public français « risque de dépasser » 6 % du PIB cette année, contre 5,1 % initialement attendu. Cette situation s'explique notamment par des recettes fiscales moins importantes que ce qui était attendu avec une croissance davantage tirée par les exportations que la consommation, engendrant moins de TVA qu'espéré.

En 2023, le déficit public avait déjà dérapé, à 5,5 % du PIB contre 4,9 % anticipés. L'Etat avait attribué, en début d'année, ce dérapage à des recettes fiscales de 21 milliards d'euros plus faibles

qu'espérées l'an dernier. Ce qui a valu à la France d'être épinglée, ainsi que six autres pays européens, par Bruxelles pour déficit excessif.

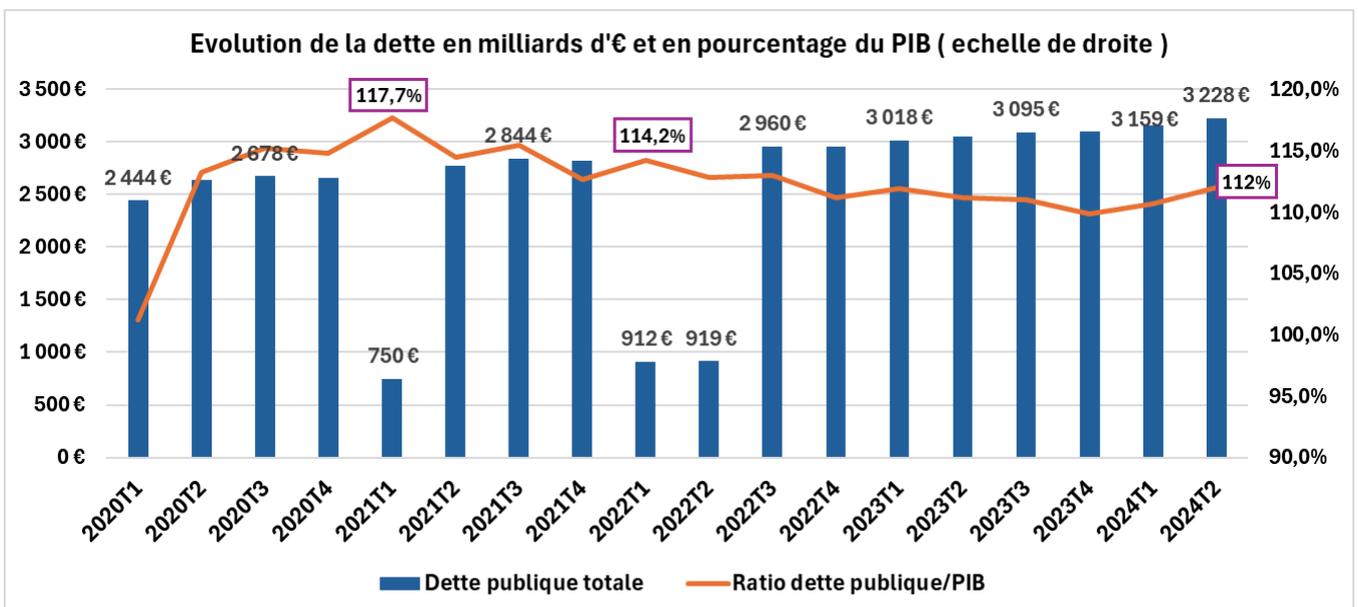
Ces pays, qui incluent aussi l'Italie et la Belgique, ont dépassé l'an dernier la limite fixée à 3 % du Produit Intérieur Brut (PIB) par le Pacte de stabilité, qui limite aussi la dette à 60 % du PIB. Ils devront prendre des mesures correctrices pour respecter, à l'avenir, les règles budgétaires de l'Union Européenne, sous peine de sanctions à hauteur de 0,1% du PIB par an, soit près de 2,5 milliards d'euros dans le cas de la France.

Le gouvernement démissionnaire envisageait dans sa Loi de finances 2025 de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025. Pour cela, sont annoncés 60 milliards d'économies, dont les deux tiers concernent une baisse des dépenses.

Le corollaire de ce dérapage des finances publiques est l'explosion de la dette française. Selon l'INSEE : à la fin du deuxième trimestre, la dette publique atteignait 3 228, 4 milliards d'euros, soit 112 % du PIB.

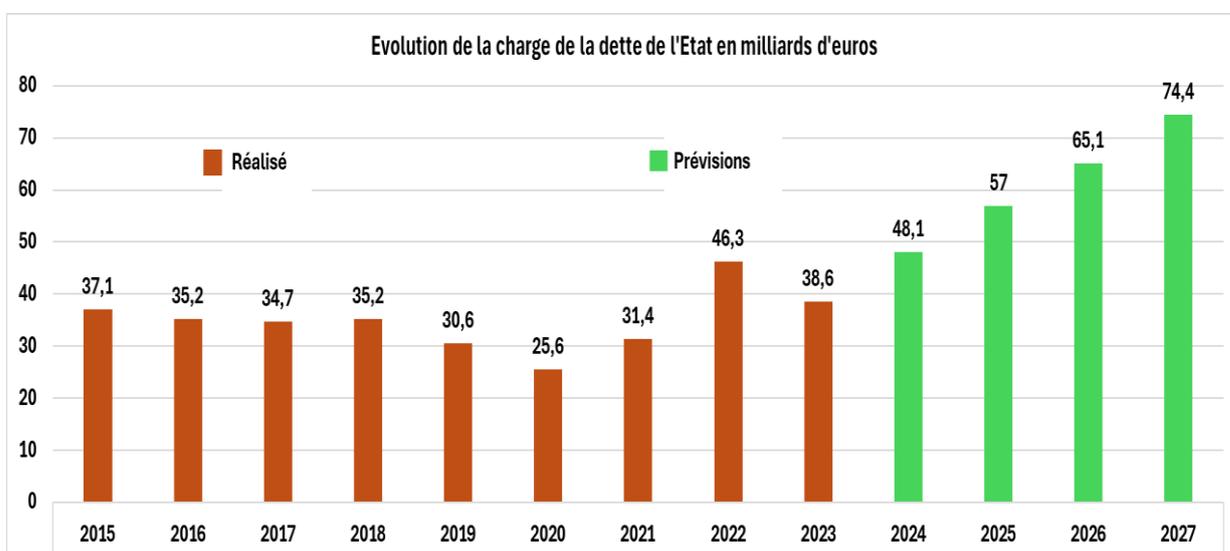
2. La dette publique française

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 milliards d'euros. Cette augmentation est portée par les administrations centrales. Concernant les administrations publiques locales, l'endettement augmente de 6 milliards d'euros, mais leur poids dans l'endettement public reste limité. L'évolution de ce ratio à moyen terme est particulièrement inquiétant : le cap symbolique des 1 000 milliards d'euros a ainsi été franchi en 2003, celui des 2 000, dix ans plus tard, et celui des 3 000, en 2023.



La France est classée parmi les pays les plus endettés d'Europe et seules la Grèce et l'Italie sont en plus mauvaise posture. Si la gravité de la situation n'a pas encore été prise en compte par les agences de notation, elle l'est déjà par les marchés obligataires puisque la France emprunte désormais à 5 ans non seulement à un taux plus élevé que le Portugal et l'Espagne mais même que la Grèce.

Cette situation couplée à l'augmentation des taux d'intérêt a une conséquence immédiate pour les comptes publics : l'envolée de la charge de la dette. À 57 milliards d'euros, la charge de la dette soit, uniquement le paiement des intérêts, dépassera en 2025 le budget de la Défense, puis dès 2027, celui de l'Education Nationale. Elle culminerait à 125 milliards en 2031 et commencerait alors à refluer.



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	
Ensemble des adms. Publiques	3 019	3 053	3095	3 101	3160	
En point de PIB (*)	111.9%	111.2%	111.0%	109.9%	110.7%	
Dpnt :						
Etat	2 412	2 412	2 514	2 514	2 558	
- Organismes divers d'adm centrales	74	72	71	74	74	
Administration publiques locales	245	244	243	250	251	
Administration sécurité sociale	288	266	265	264	277	

A l'heure où ce document est rédigé, le gouvernement démissionnaire avait présenté un Projet de Loi de Finance 2025 (PLF). Pour corriger la trajectoire des finances publiques et ramener le déficit à 5 %, le gouvernement propose pour 2025, 60 M€ d'économies partagées en 40 M€ de baisse de dépenses et 20 M€ de hausse de recettes. Ce PLF a fait l'objet de près de 1 900 amendements fera l'objet de discussions animées au Parlement. Le gouvernement a fait l'objet d'une motion de censure et à la suite du vote, a présenté sa démission. Une loi spéciale est en cours d'élaboration.

D. LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES FRANCAISES

1. La trajectoire des finances publiques et le cadre financier pluriannuel des collectivités locales avec la LPFP 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 est un document qui fixe une trajectoire à moyen terme pour les finances publiques : l'Etat, les administrations de sécurité sociale, les administrations publiques locales et les organismes divers d'administration centrale.

Le texte définitif adopté le 18 décembre 2023 prévoit de poser le nouveau cadre des relations financières Etat / Collectivités.

L'article 16 du PLPFP 2023-2027 prévoit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales autour de l'inflation comme suit :

Années	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4.8 %	2.0 %	1.5 %	1.3 %	1.3 %
Perspectives d'inflation	4.8 %	2.5 %	2.0 %	1.75 %	1.75 %

Source : Article 16 – PLPFP 2023-2027

Le tableau ci-dessous décline la trajectoire de réduction du déficit public par sous-secteur d'administration publique. Le budget de l'État devait supporter l'effort le plus important en passant d'un déficit de -5,6% à 4,3% (en % du PIB).

Cette trajectoire reposait également sur des excédents de financement sur le budget de la Sécurité Sociale et, à moyen terme, sur celui des Administrations Publiques Locales (APUL).

E. LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2025 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Suite à la censure du gouvernement, une loi spéciale sera déposée avant la mi-décembre au Parlement et cette loi temporaire permettra comme c'est prévu d'ailleurs par notre Constitution, la continuité des services publics et de la vie du pays : elle appliquera pour 2025 les choix de 2024.

L'article 45 de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF), prévoit « un projet de loi spéciale l'autorisant à continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année ».

Cette loi spéciale « est presque finalisée », le texte comprendra cinq articles :

1. autoriser l'État à collecter les impôts,
2. permettre à l'État de recourir à l'emprunt,
3. permettre à la Sécurité sociale de recourir à l'emprunt
4. approuver le prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales
5. approuver le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne.

Concernant le calendrier, conformément à la LOLF, le gouvernement doit déposer le projet de loi avant le 19 décembre. Mais cela pourrait avoir lieu dès la semaine prochaine.

« C'est une loi a minima et qui n'est pas censée modifier le cadre général des textes fiscaux ». C'est le gouvernement, ultérieurement, qui ouvrira les crédits par décret « applicables aux seuls services votés ».

Cela concernera uniquement les crédits que le gouvernement jugera indispensables pour l'exécution des services publics, dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement, donc lors des discussions budgétaires du PLF 2024. « C'est un plafond, mais ce n'est pas un minimum. Il n'y a pas de plancher ».

Concrètement, les collectivités locales ne retrouveront pas forcément l'ensemble des crédits du PLF 2024 de la mission Relations avec les collectivités territoriales (RCT) et des autres missions, comme le Fonds vert à 2,5 milliards d'euros.

« Sur ces 9 à 10 milliards d'euros, le déblocage des crédits sera strictement limité à la poursuite de l'exécution des services publics. La question se pose surtout pour les dotations d'investissement, bien qu'elles ne soient pas versées en début d'année. Cela dépendra des décisions du gouvernement et du Parlement ».

Pour mémoire – PLF 2025 – Gouvernement démissionnaire

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 milliards. Elles devront ainsi réaliser 12,5 % de l'effort d'économies de dépenses en 2025, alors qu'elles représentent 20 % de la dépense publique.

L'article 64 du PLF 2025 prévoit la création d'un fonds de réserve pour les finances locales.

Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à **40 millions d'euros**. Ce prélèvement serait cependant conditionné au dépassement d'un « solde de référence », déterminé par arrêté du Ministre du budget.

L'article 64 du PLF 2025 mentionne également le « solde de référence ». Il représenterait le solde prévisionnel des APUL auquel serait retraité le solde des organismes divers d'administration locale.

	2023	2024	2025	Objectifs LPFP pour 2025
Solde des APUL (points de PIB)	-0,4	-0,7	-0,7	-0,2
Dépenses publiques des APUL (hors crédits d'impôts) (Mds €)	316	336	343	329
Evolution de la dépense publique des APUL en volume en %	2,40%	4,80%	0,20%	0,20%

Pour 2025, ce solde est prévu à -0,2 points de PIB (-1,8 Md€ pour les collectivités) par la LPFP 2023-2027, contre -0,7 points (-16 Md€ pour les collectivités) prévus dans le projet de loi de finances pour 2025. Ainsi, l'écart de solde est estimé à -14,2 Md€.

Cet écart constaté en fin d'exercice servira à alimenter le fonds de réserve via un prélèvement sur le montant des douzièmes de fiscalité, au plus tard au 31/12/N.

✓ QUI EST PRELEVÉ ?

Les plus grandes collectivités qui présentent des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) supérieures à 40 M€ dans leur compte de gestion 2023.

Ses dépenses réelles de fonctionnement, étant inférieures à 40 M€, **la ville d'Epinay-Sur-Orge n'aurait pas été concernée par cette mesure.**

1. Des concours financiers en très légère progression

L'article 29 du PLF 2025 intègre une quasi-stabilisation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de **27 245 046 362 € en 2024** à **27 244 686 833 € en 2025**.

Au sein de cette enveloppe, 320 M€ d'abondement serviront à financer, comme en 2024, la progression de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ainsi que celle de la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI à hauteur de 30 M€. Cet abondement sera financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la part CPS des EPCI.

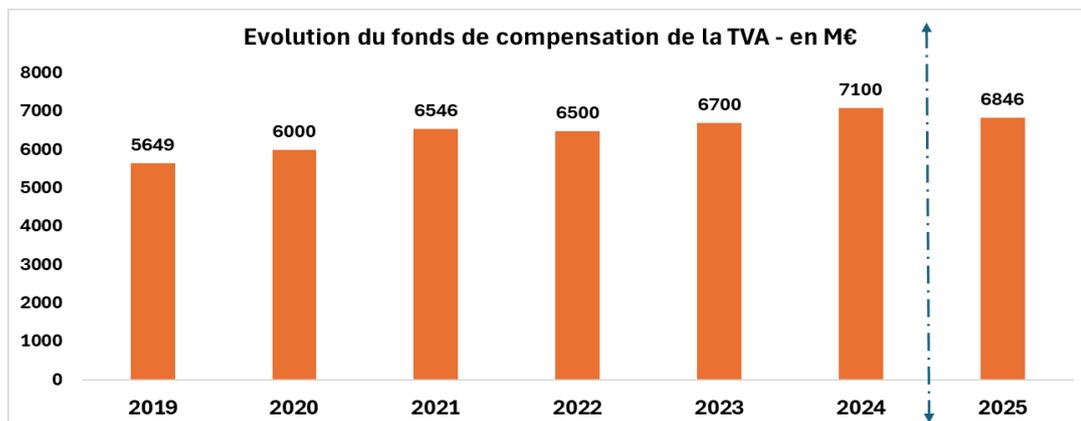
Dotation de Solidarité Rurale DSR	Dotation de Solidarité Urbaine DSU	Dotation Nationale de Péréquation DNP
<p>Enveloppe nationale : +150 M€</p> <p>Eligibles : la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 hab.</p> <p>Critères : potentiel financier par hab et par hectare, longueur de voirie et nombre d'élèves</p> <p>3 fractions : bourgs-centres, péréquation et depuis 2012 fraction « cible » pour les 10 000 communes les plus pauvres</p>	<p>Enveloppe nationale : + 140 M€</p> <p>Eligibles : 2/3 des villes de + de 10 000 hab et 10 % de la strate 5 000 - 10 000 hab.</p> <p>Critères : % de logements sociaux, % APL, revenu moyen, potentiel financier, effort fiscal, % ZFU et ZRU</p>	<p>Enveloppe nationale : Stable depuis 2016 soit 794 M€</p> <p>Eligibles : plus d'une commune sur 2</p> <p>Critères : potentiel financier, effort fiscal, potentiel fiscal</p> <p>2 parts : principale et majoration</p>
+6.7% par rapport à 2024	+5% par rapport à 2024	GEL

2. Changements annoncés en ce qui concerne le fonds de compensation de la tva (FCTVA)

Baisse du taux de reversement : 16,404 % => 14,850 %

Ce nouveau taux sera applicable dès 2025, ce qui signifie que les attributions attendues l'année prochaine sur les dépenses faites en 2023 ou 2024 (pour les communes) en investissement seront calculées sur la base de ce nouveau taux => gain estimé pour l'Etat de 700 M€.

« Possibilité d'annuler le caractère rétroactif en appliquant le nouveau taux de 14,85% qu'à compter des dépenses de 2025 »



Un montant de FCTVA 2025 en diminution par rapport à 2024 du fait notamment de la sortie des dépenses de fonctionnement de l'assiette du FCTVA. Compte tenu de la très forte dynamique de l'investissement, le produit ne baisse « que » de 3,6 % entre 2024 et 2025.

Suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette du FCTVA

Le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage » sera supprimé à compter de 2025.

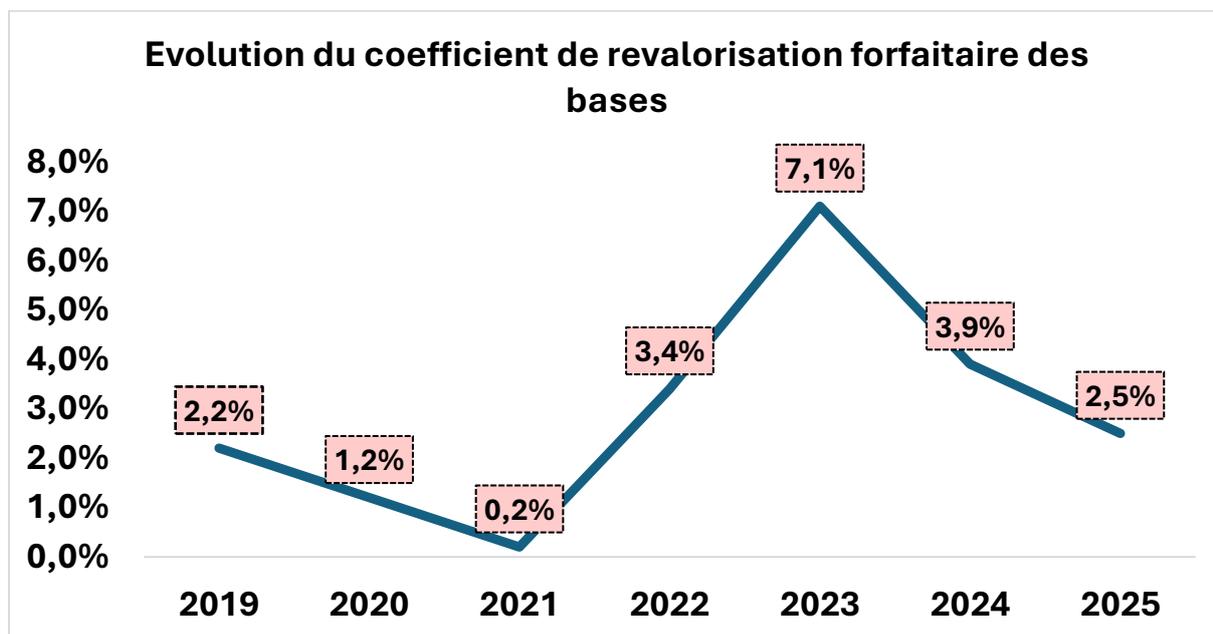
Perte estimée pour Epinay-Sur-Orge : 44 000€ en moyenne

3. LES AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FISCALITÉ LOCALE

a. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

La revalorisation des bases fiscales est une mesure annuelle effectuée dans le but de mettre à jour la valeur locative cadastrale (VLC) des biens immobiliers. Cette VLC sert de base de calcul notamment pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Cette révision se base sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) relevé à la fin du mois de novembre. Codifié à l'article 1518 bis du Code général, des impôts (CGI), le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé ainsi :

Coefficient = 1 + [(IPC novembre N – IPC novembre N-1) / IPC novembre N-1] IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPCH))



Les bases de taxe foncière évolueront donc en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisée constaté en novembre. (Rappel : évolution de 7.1 % en novembre 2022 pour les bases fiscales 2023). Pour 2024 il est fixé à 3.9 %. Cette évolution aura un impact sur nos recettes qui connaîtront une hausse.

b. Quelles mesures en faveur des collectivités ?

En millions d'euros	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Fonds de compensation de TVA (FCTVA)	Fonds verts
Pour quels projets ?	6 catégories d'opérations dont rénovation thermique, mise aux normes des équipements publics, mobilité, numérique ...	Attribuée selon des critères de population. Plusieurs catégories d'opérations (Développement économique, patrimoine bâti...)	Fonds permettant de récupérer une fraction de TVA sur les projets d'investissement.	Fonds permettant de soutenir les projets des collectivités favorisant la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie
Enveloppe globale	570 M€	1 046 M€	6 846 M€	1 000 M€
Crédits 2025	532 M€	924 M€	6 846 M€	1 000 M€
Crédits exceptionnels 2025	114 M€			

--2,570 Mds € de crédits 2025 dédiés à l'investissement (hors FCTVA)

FCTVA de 6,8 Mds € attendus en 2025 (nouveaux taux et assiette).

« Verdissement » des dotations de soutien => 35 % des fonds dédiés aux projets verts pour la DSIL et 25 % pour la DETR

c. Les autres mesures

- ✓ La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), pour un montant de 487 M€.
- ✓ Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 Mds€ pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).
- ✓ La baisse des crédits du fonds vert pour un montant de 1,5 Mds€.
- ✓ Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 Mds€ mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissements seront également stabilisées au même niveau que 2024.

✓
Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget des communes.



Des
ressources
en hausse



Un Budget
maîtrisé



Un service
public de
qualité

II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A. EPINAY-SUR-ORGE : TRAJECTOIRES ET TENDANCES DES FINANCES

Malgré le contexte financier particulièrement contraint et inflationniste, les services de la Ville d'Épinay-Sur-Orge travaillent activement afin de préserver les capacités financières de la ville et ainsi permettre la poursuite de la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Cela nécessite donc de faire preuve de vigilance et de réactivité pour maîtriser nos équilibres financiers. Les marges de manœuvre sont réduites et c'est pourquoi elles ne sauraient être réduites davantage par un désengagement de l'Etat ou des critères de gestion imposés, au risque d'empêcher toute épargne et tout investissement.

1. LA STRATEGIE FINANCIERE

1.1 Maîtriser voire diminuer l'augmentation mécanique de certaines dépenses (notamment celles des charges à caractère général) en :

- Assurant une particulière vigilance de nos dépenses énergétiques dans les bâtiments publics ;
- Maintenant l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau tenable pour garantir notre autofinancement ;
- Optimisant nos recettes de fonctionnement pour un meilleur autofinancement ;
- Contenant l'évolution de la masse salariale à travers une politique de gestion optimisée.

1.2 Poursuivre nos efforts de gestion déjà engagés pour :

- Finaliser les travaux en cours, prioriser et réaliser les futurs projets qui seront votés en 2025 ;
- Financer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en se fondant sur la soutenabilité financière de la ville ;
- Poursuivre la recherche systématique de subventions pour réduire les coûts de nos dépenses d'équipements ;
- Renforcer nos partenariats financiers pour augmenter nos recettes (subventions, appel à projet) ;
- Valoriser un maximum de dépenses en section d'investissement afin de ne pas trop grever l'épargne et percevoir le FCTVA ;
- Garantir des niveaux d'autofinancement et d'endettement corrects pour maintenir nos équilibres financiers.

2. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITE : ABSORBER LA FLAMBEE DES PRIX TOUT EN PRESERVANT LES SERVICES PUBLICS EN DIRECTION DES SPINOLIENS

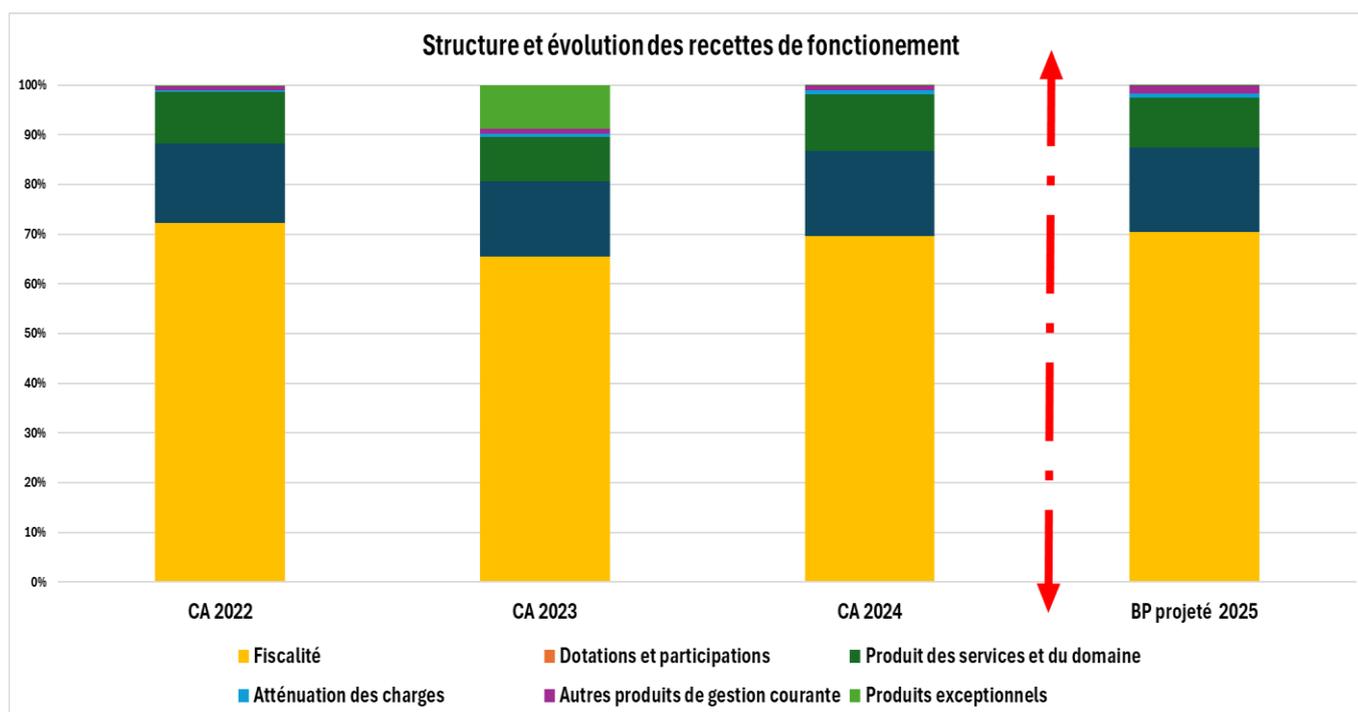
Les chiffres de 2024 sont estimés au vu des tendances actuelles et des informations connues ; le présent rapport est rédigé avant la fin de l'exercice comptable. Les chiffres de 2024 sont donc une projection et ne constituent pas le résultat comptable attendu.

a. ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2014, les collectivités locales ont été associées au plan de redressement des finances publiques. Cela s'est traduit par une diminution de la DGF, réduite de 45 K€ entre 2013 et 2017 pour Epinay-Sur-Orge. Toutefois, depuis 2018, et avec la stabilité de l'enveloppe nationale de la DGF, les dotations de la collectivité augmentent chaque année (cf. au tableau ci-dessous).

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent, sont projetées à 14.6 M€ en 2025, en hausse de 660K€ par rapport au BP 2024 (14 153 448,00€), soit + 3,85 %.

EN M €	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	BP projeté 2025
Fiscalité	9 104 913.80€	9 314 433.84€	9 810 256.72€	10 351 108.00€
Dotations et participations	2 013 796.48€	2 161 325.96€	2 430 000.00€	2 500 000.00€
Produit des services et du domaine	1 321 227.28€	1 278 377.51€	1 587 319.20€	1 480 000.00€
Atténuation des charges	40 314.13€	100 378.22€	127 022.78€	125 000.00€
Autres produits de gestion courante	102 877.24€	132 325.40€	145 628.84€	237 500.00€
Produits exceptionnels	28 769.71€	1 257 989.69€	4657.11€	5 000.00€
Total des recettes réelles	12 583 128.93€	14 244 830 .62€	14 104 884.60€	14 698 608.00€



✓ La fiscalité

En raison d'une revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité sous l'effet de l'inflation, les recettes fiscales sont projetées à (10,3M€). Elles sont en progression de 1,03M€ et représentent 70,42% des recettes réelles de fonctionnement

Les taux de fiscalité seront stables pour l'année 2025 dans un contexte de croissance des dépenses énergétiques et de flambée des prix, éléments impactant les niveaux d'épargne de la collectivité. Le taux pour la taxe foncière bâtie est fixé à 36.00%, celui pour la taxe foncière non bâtie reste à 63.33% et 17.52% pour celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il convient de souligner que l'estimation des recettes fiscales, sont, à ce jour provisoires puisque l'état fiscal 1259, reprenant les bases fiscales prévisionnelles 2024 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre de 2025 comme chaque année.

La croissance des recettes de fonctionnement continue à être soutenue aussi par le dynamisme de nos bases d'imposition issu de l'impact des nouvelles constructions sur le territoire.

Sur ces bases, le produit de la fiscalité directe communale attendue pour 2023 serait de : 10 351 108.00€.

✓ LES AUTRES RECETTES DE CE CHAPITRE SERONT COMME CHAQUE ANNEE :

- **L'attribution de compensation** pour un montant figé de de 990 516.73 € depuis 2023
L'attribution de compensation (AC) est ainsi une composante importante des recettes communales. Cette recette évolue, chaque année, selon les transferts de compétences opérés de la commune vers l'agglomération Paris Saclay.

- **Dotation de solidarité communautaire (DSC)** pour un montant de 134 060€, montant issu du pacte financier et fiscal 2024 de l'agglomération Paris Saclay
- **Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO)** peuvent être volatiles d'une année à une autre ; en tenant compte d'un contexte économique assombri, une hypothèse d'une baisse de 22.3% par rapport en 2024 est formulée à ce stade des orientations budgétaires. La recette de DMTO est ainsi attendue en 2025 à 380K€.

Années	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Montants des DMTO	591 638.79€	436 422.23€	300 322.00	380 000€

Le tableau ci-dessus permet de présenter l'évolution des DMTO.

- **La Redevance des mines** pour 3 000 €
- **La taxe sur la consommation électrique** pour 300 000 € montant revu à la baisse avec le nouveau mode de financement du SMOYS
- **La taxe sur la publicité extérieure** pour 25 000 €.

Tableau récapitulatif des principales recettes fiscales

Exercices	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions 2025
Taxes foncières	7 217 542.00€	7 692 965.00€	8 800 000.00€	9 200 000.00€
Attribution de compensation	990 516.73€	990 516.73€	990 516.73€	990 516.73€
Redevance des mines	6 373.96€	3 091.82€	2 754.68€	3 000.00€
Taxe sur la consommation électrique	170 821.09€	47 485.56€	273 492.32€	300 000.00€
Taxe locale sur la publicité extérieure	29 155.36€	24 201.64€	350.00€	25 000.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	591 638.79€	436 422.23€	300 322.00€	380 000.00€
Total	9 006 047.93€	9 194 682.98€	10 367 435.73	10 898 516.73€

✓ **Les dotations et participations**

Depuis 2014, les collectivités locales ont été associées au plan de redressement des finances publiques. Cela s'est traduit par une diminution de la DGF, réduite de 59 K€ entre 2022 et 2024 pour Epinay-Sur-Orge.

Les dotations représentent 16.50 % des recettes réelles de fonctionnement, avec une très forte prédominance des dotations de l'État.

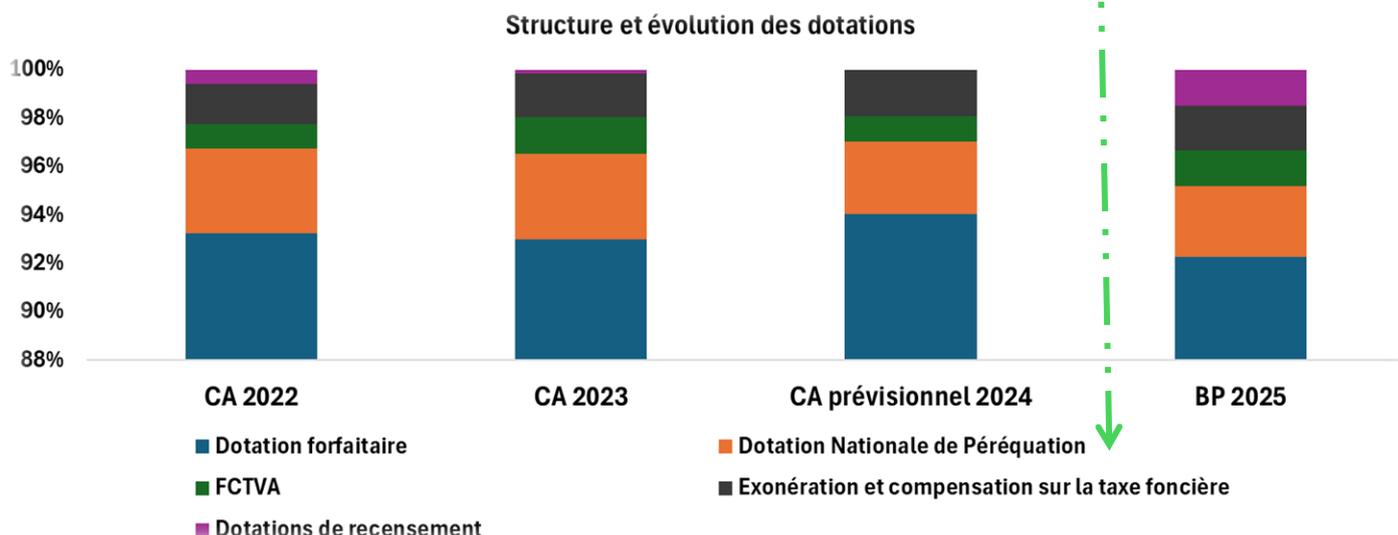
Type de dotation	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	1 266 948.00€	1 256 267.00€	1 216 602.00€	1 250 000.00€
Dotation Nationale de Péréquation	47 553.00€	47 798.00€	38 518.00€	40 000.00€
FCTVA	13 790.48€	20 279.83€	13 790.48€	20 000.00€
Dotations de la CAF	463 871.59€	648 053.29€	990 000.00€	1 045 825.00€
FDPTP	146 272.27€	123 512.38€	104 500.00	100 000.00€
Exonération et compensation sur la taxe foncière	22 488.00€	24 627.00€	24 749.00€	25 000.00€
Dotations de recensement	8156.68€	1929.00€		2 000.00€
Total des dotations	1 969 080.02€	2 122 466.50€	2 388 159.48€	2 482 825.00€

- ✓ **Une dotation forfaitaire** en baisse depuis 2022, mais pour tenir compte d'éventuels mécanismes d'écrêtement, la recette estimée correspond au montant notifiée en 2024 soit 33 K€.
- ✓ **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : La Ville d'Epinay-Sur-Orge, bénéficie aussi d'une dotation nationale de péréquation (DNP) dont l'enveloppe nationale est constante. Le montant estimé en 2025 correspond à un niveau proche de celui notifiée en 2024 : 40 K€.

- ✓ **Les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** : est un mécanisme de péréquation horizontale de la taxe professionnelle. Depuis la suppression de la taxe professionnelle (2011), les FDPTP sont alimentés par une dotation faisant l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État. Le montant annuel de la dotation aux FDPTP est fixé par la loi de finances 2025 et les départements répartissent cette ressource aux communes et intercommunalités défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal. Le FDPTP est estimé à 100 K€ pour 2025.
- ✓ **Les dotations versées par la CAF** à la petite enfance / éducation / jeunesse sont estimées à 1,045M€, estimation prudente et proche du montant réalisé en 2024.
- ✓ **Dotations de recensement de la population** est estimée à 2 000.00€ en 2025
- ✓ **Exonération et compensation sur la taxe foncière**, le montant est stable depuis 2022 et est projeté pour 25K€ en 2025
- ✓ **Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 013, 75 et 77)**

Ces chapitres intégreront les principales recettes suivantes :

- ✓ Les remboursements de salaires au titre des arrêts maladies ou autres causes pour un montant de 125K€
- ✓ Les loyers reçus au titre de l'usage des biens municipaux par un tiers pour un montant de 237K€
- ✓ Les produits exceptionnels pour un montant de 1K€ : ce sont toutes les recettes supplémentaires non prévues mais perçues au cours de l'exercice.



D'une manière récapitulative, les orientations 2025 en recettes de fonctionnement reposent sur :

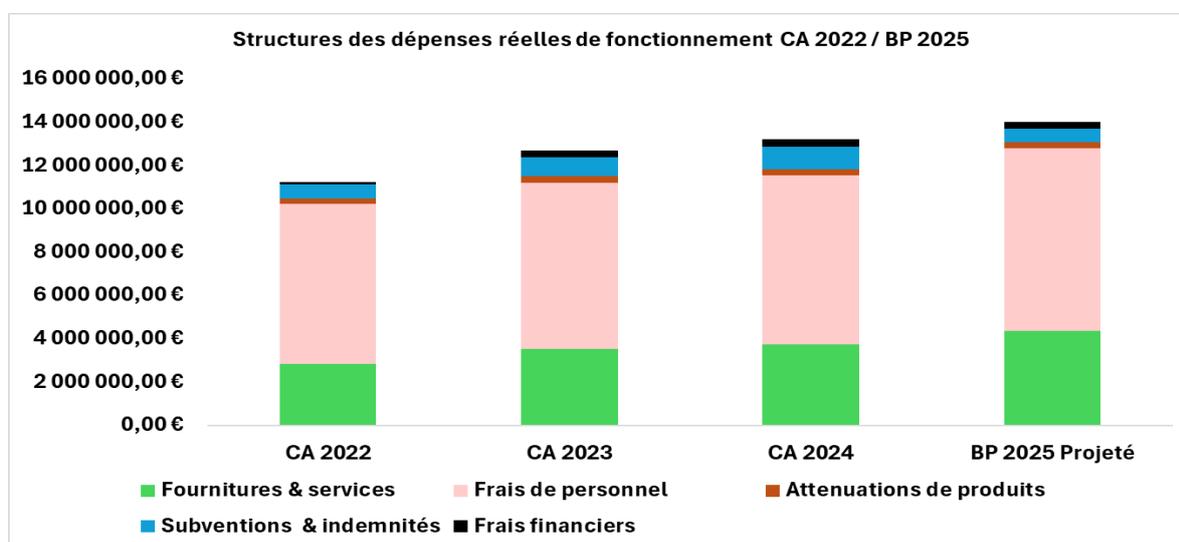
- ✓ Une absence de hausse de taux de fiscalité prévue pour 2025 pour la troisième année consécutive, pour protéger le pouvoir d'achat des habitants. Toutefois, le dynamisme fiscal du territoire ainsi que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales annoncée dans le Projet de Loi de Finances de 2025 à + 2.5% seront pris en considération ;
- ✓ Une optimisation des autres recettes de fonctionnement pour un autofinancement garantissant les capacités financières de la Ville ;
- ✓ Une stabilisation des concours financiers de l'Etat venant compenser la baisse continue de la DGF ;
- ✓ Une hypothèse de stabilité de l'Attribution de Compensation ;
- ✓ Une hausse des recettes réalisés en 2024 notamment sur les remboursements d'assurance du personnel par la sécurité sociale ;
- ✓ Une augmentation prévue des recettes issues des DMTO (Droit de Mutation à Titre Onéreux) et des recettes issues du patrimoine communal.

b. Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement

Les évolutions de dépenses de fonctionnement retenues tiennent compte de l'impact en année pleine de l'augmentation du SMIC effective au 1^{er} novembre 2024, de l'augmentation de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires) de 4 points au 1^{er} janvier 2025 mais aussi de la hausse des dépenses d'énergie de +104K€ entre le BP 2024 et les prévisions 2025. Les effets de l'inflation à venir viendront s'ajouter à ces prévisions.

En valeur, les dépenses d'énergie inscrite au BP 2024 ont été de 682K€. Elles sont estimées à 786K M€ en 2025. Comme 2024, le budget 2025 sera aussi exposé à l'inflation, laquelle devant toutefois se tasser dans le courant de l'année 2025 selon les prévisions de l'INSEE.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté
Fournitures & services	2 822 394.69€	3 530 542.95€	3 474 722.45€	4 357 795.00€
Frais de personnel	7 416 152.15€	7 675 779.47€	7 791 279.73€	8 430 000.00€
Atténuations de produits	245 000.00€	291 452.52€	280 850.00€	280 000.00€
Subventions, indemnités	634 318.25€	867 854.98€	1 064 375.36€	639 804.00€
Frais financiers	119 623.96€	316 923.67€	323 280.00€	291 387.00€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 237 489.00€	12 682 553.60€	12 934 507.50€	13 998 986.00€



- ✓ **Les fournitures et services :** ce sont toutes les charges nécessaires au fonctionnement de la collectivité, autres que les dépenses de personnel. Elles sont principalement constituées :
 - Des achats et variations de stocks (études, prestations de service, fluides, carburant, alimentation, fournitures) ;
 - Des services extérieurs (contrats de prestations de service, locations, charges locatives, entretiens et réparations, maintenance, assurances ...) ;
 - Des impôts et taxes payés par la commune.

Parmi ces charges, de nombreux postes de dépenses, souvent incompressibles, vont faire l'objet d'une inflation très importante (énergie, achats de denrées alimentaires, fournitures de bureau, carburants etc.). C'est pourquoi la Municipalité a engagé une réflexion visant à faire baisser les autres postes de dépenses afin d'absorber cette inflation et rester dans une enveloppe maîtrisée.

✓ **Les charges de personnel :**

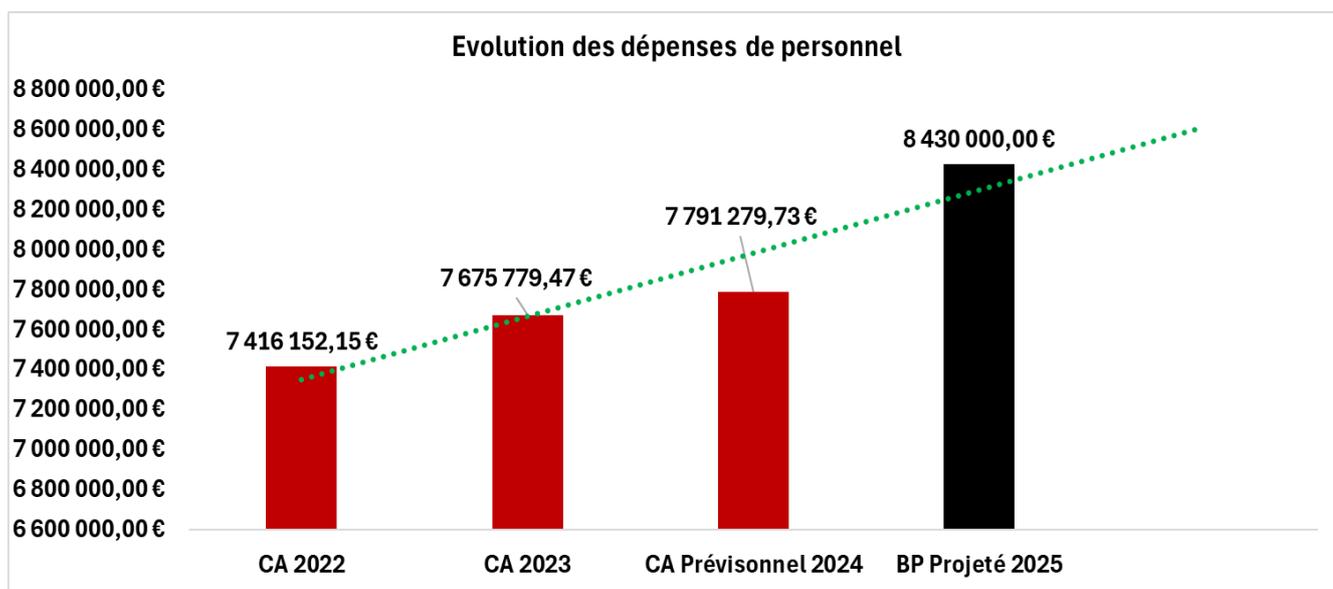
La masse salariale constitue le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement. Elle représentera, en 2025, 55.92 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur l'année 2024, la masse salariale a été moins élevée que prévue, dans la mesure où, en raison des difficultés de recrutement sur un marché du travail en tension, plusieurs postes sont restés vacants pendant plusieurs mois. L'effectif a été presque au complet à partir de septembre 2024.

En 2025, des augmentations incompressibles de masse salariale sont à prévoir avec :

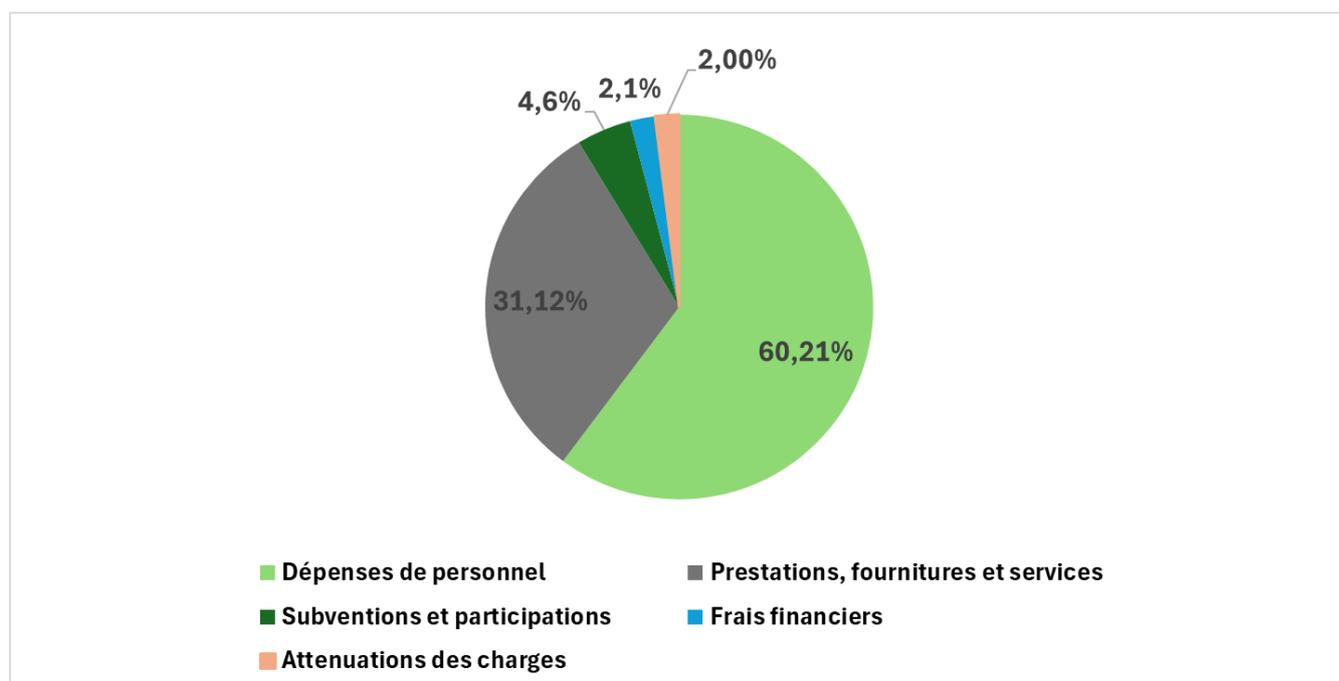
- ✓ L'impact de l'augmentation du SMIC effective au 1^{er} novembre 2024
- ✓ L'augmentation de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires) de 4 points au 1^{er} janvier 2025
- ✓ Le GVT (Glissement vieillesse technicité) estimé à 1%, qui représente une évolution incompressible des dépenses de personnel, en raison du vieillissement naturel de son effectif et des avancements de carrière. En plus de ces dépenses obligatoires, certaines dépenses facultatives impacteront le budget 2025 :
- ✓ Deux créations de postes en voirie/propreté, sont prévus fin 2024, et qui impacteront sur 12 mois le budget 2025.
- ✓ Des créations de postes pour le nouvel espace culturel, puisque l'amplitude horaire de la médiathèque sera accrue et que de nouvelles animations seront proposées.
- ✓ Des créations de postes pour le futur point information jeunesse. L'analyse des besoins sociaux avait fait remonter la nécessité de développer, sur le territoire, des actions en faveur de la jeunesse. Ces créations permettront de développer la mise en œuvre de la politique jeunesse.
- ✓ La mise en place, au 01/01/2025, du bonus attractivité « petite enfance », subventionné au 2/3 par la CNAM.
- ✓ L'augmentation de la participation de l'employeur à la prévoyance du personnel. La mise en place d'une astreinte de viabilité hivernale, de mi-décembre à mi-mars, avec le versement d'indemnités d'astreintes pour 2 agents.
- ✓ Le transfert de l'accompagnement à la scolarité du CCAS vers la Ville.

Le BP provisionnel 2025 sera de 8 430 000 euros pour les dépenses de personnel au chapitre 012 et 111 700 euros pour le chapitre 011.



La courbe du graphique s'inscrit dans une tendance haussière et montre une évolution de 5.05 % des dépenses de personnel entre les comptes administratifs 2022 et 2024.

✓ **charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement en 2025**



✓ **Obligations réglementaires :**

- Augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023, entraînant une revalorisation de l'indice majoré de la fonction publique ;
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 ;
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de novembre 2023.

✓ **Effets conjoncturels**

L'année 2024 sera, elle, impactée notamment par les évolutions suivantes :

- Effets en année pleine des obligations réglementaires de 2023 avec effet sur l'année 2024 et suivantes ;
- Progression des indices majorés de 5 points ;
- Organisation des élections européennes ;
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : avancements d'échelon, de grade et promotion interne.

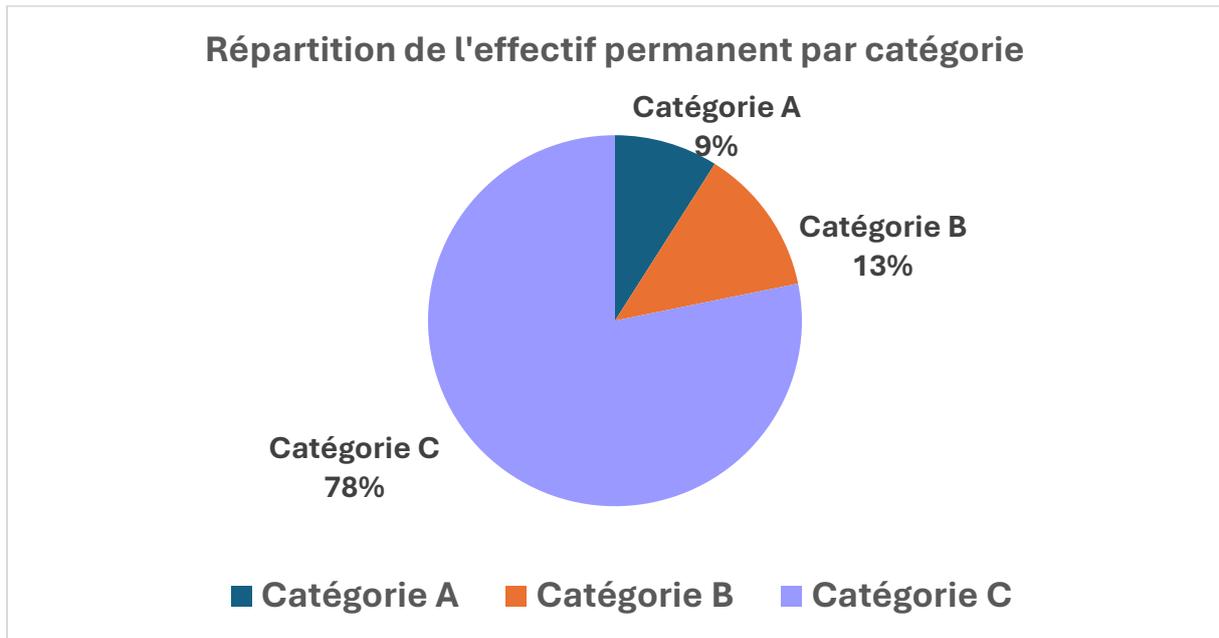
✓ **Les effectifs**

On recense, fin 2024, 158 agents permanents, effectif presque identique à l'an dernier. Cependant, la répartition est différente entre les titulaires et les contractuels permanents. Le nombre de titulaires a eu tendance à augmenter, en raison d'une politique RH visant à réduire, autant que possible, la précarité des statuts. Des nominations stagiaires puis titulaires ont donc été concrétisées courant 2024 pour des agents sur des postes permanents.

	Titulaires	Contractuels permanents	Totaux
Décembre 2024	132	26	158
Décembre 2023	125	31	156

Il y a également des agents non permanents, environ une cinquantaine, que l'on retrouve essentiellement dans le secteur de l'animation.

✓ **Répartition du personnel permanent par catégorie :**



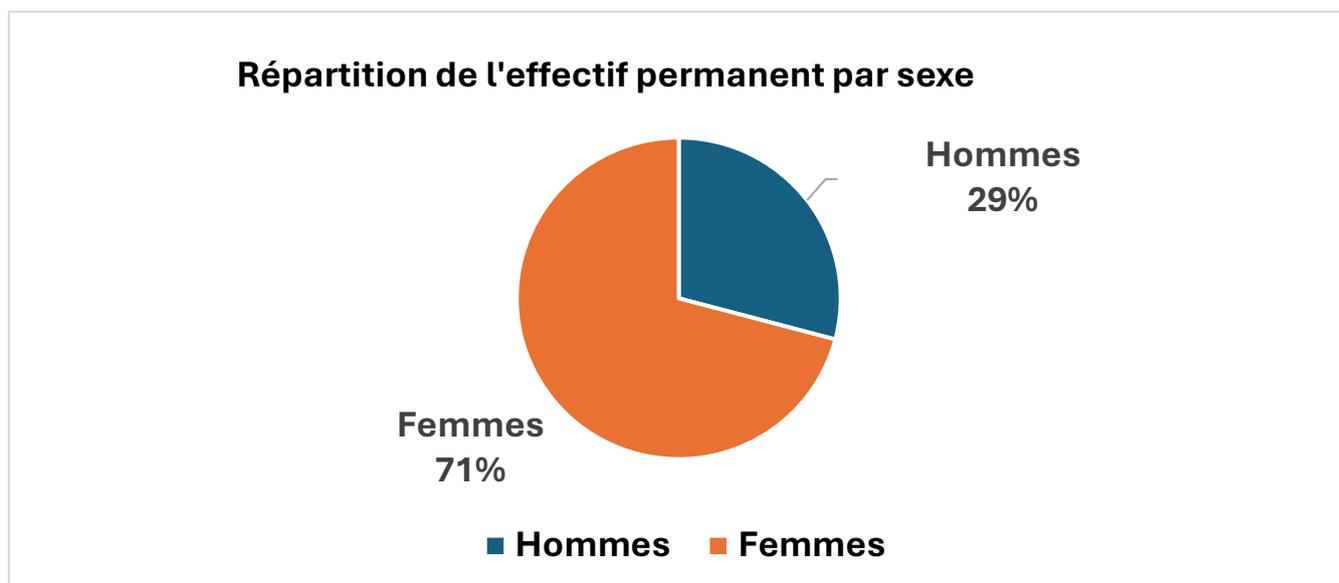
Cette répartition est assez représentative des moyennes que l'on retrouve dans les collectivités territoriales, à l'échelle nationale.

✓ **Répartition du personnel par filière :**

Filières	Nombre d'agents	%
Filière administrative	28	17,72%
Filière animation	29	18,35%
Filière culturelle	8	5,06%
Filière police	1	0,63%
Filière sociale	8	5,06%
Filière médico-sociale	4	2,53%
Filière technique	67	42,41%
Autres statuts	13	8,23%
Total	158	100%

✓ **Répartition du personnel permanent par sexe :**

Hommes	46
Femmes	112



✓ **Les accueils en stage**

La Ville souhaite contribuer activement à faciliter, pour les élèves, la recherche de stage. Il s'agit principalement de stages de 3^{ème} et de seconde. Ainsi, en 2024, 49 élèves ont été accueillis en stage dans les services municipaux. La Ville accueille également des stagiaires BAFA et s'engage à en accueillir le double dès 2025.

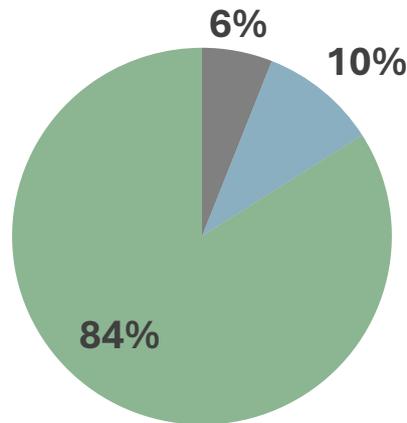
✓ **La formation**

Le budget de formation voté en 2024 a été de 21 000 euros pour l'ensemble du personnel.

140 agents sont partis en formation en 2024. Il y a eu 187 jours de formations, dont 34 jours de formations obligatoires, le reste étant des formations facultatives.

Répartition, par catégorie, des agents partis en formation en 2024 :

Répartition par catégorie statutaire des agents partis en formation en 2024



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

Le budget formation sera augmenté de 45% sur 2025 afin de :

- ➔ Continuer à développer les compétences métiers du personnel
- ➔ Développer les formations de prévention (gestes et postures, premiers secours, gestion des conflits etc...)

La grande majorité des formations se font via le CNFPT, puisque nous payons une cotisation à cet organisme sur les salaires du personnel. Cependant, parfois le CNFPT ne propose pas certains types de formations (exemple : formations sur des logiciels spécifiques), dont des agents ont pourtant besoin. Il faut donc recourir à d'autres organismes et les formations sont plutôt coûteuses.

- ✓ **Les autres charges de gestion courantes :** ce chapitre intègrera les indemnités des élus (166K€), l'enveloppe dédiée au soutien des actions associatives 141K€, les subventions d'équilibre au Centre communal d'action sociale (CCAS) 420K€ et la Caisse des écoles (CDE) 9K€, contribution au SDIS 23K€
- ✓ **Les charges financières :** correspondent aux intérêts de l'ensemble des emprunts contractés par la ville. En 2024, elles s'élèvent à 323K€ contre 316K€ en 2023 et projeté à 291K€ en 2025. Elles augmenteront à partir de 2026 en cas de nouvel emprunt.

c. ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour ce qui est des investissements, les recettes sont principalement constituées des subventions perçues, de l'autofinancement dégagé au sein de la section de fonctionnement ainsi que des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires.

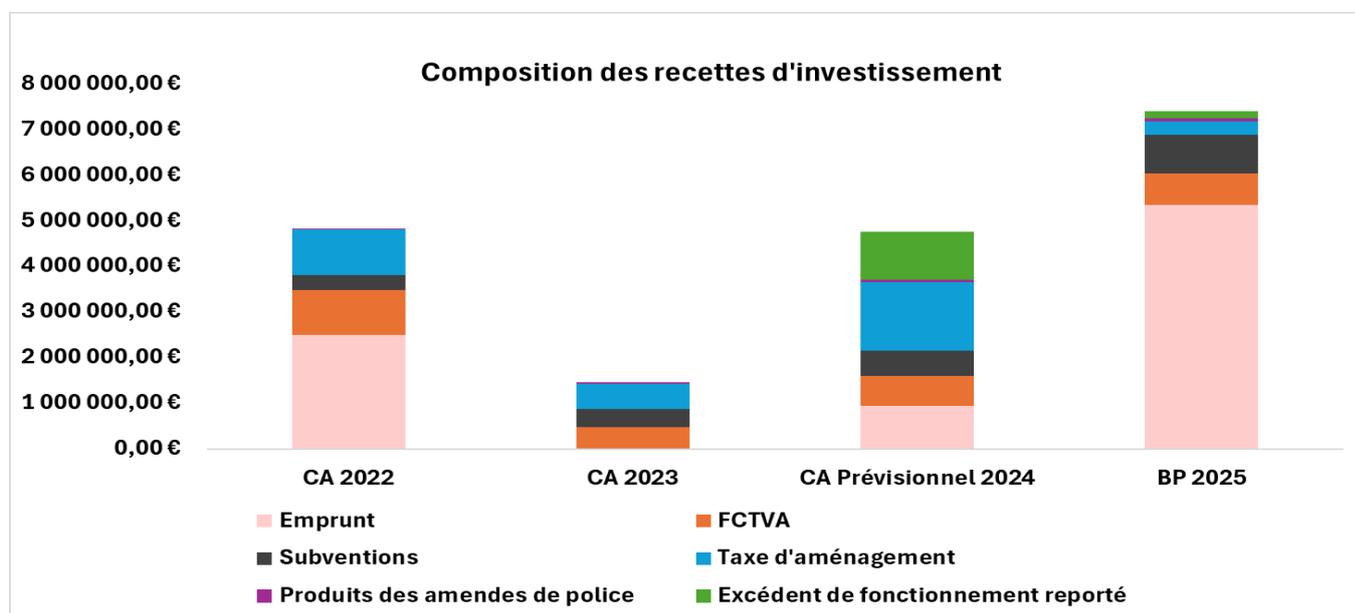
Les autres ressources telles que le FCTVA, la taxe d'aménagement, les amendes de police, les subventions d'investissement devraient aussi rester stables par rapport au niveau de 2023 voire en augmentation pour le FCTVA eu égard au haut niveau d'investissement de l'année 2024.

S'agissant des subventions, il convient de noter que la commune a engagé une démarche proactive de recherche systématique de subvention, en fonctionnement comme en investissement. C'est ainsi que plusieurs dossiers de demande de subventions sont en cours de montage et seront déposés auprès de plusieurs financeurs potentiels (Etat, CAF, Département, Région et agglomération Paris Saclay).

Les dispositifs étatiques sont également optimisés et sollicités de façon systématique comme la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le Fonds vert.

La recherche de subventions reste en effet une priorité et les dernières opérations montées sur le territoire bénéficieront, grâce à ce travail, d'un plan de financement très optimisé.

Ces recettes vont ainsi permettre à la ville de maintenir un rythme d'investissement très soutenu en faveur du cadre de vie de la population, de l'amélioration et de l'accessibilité des bâtiments publics.



Exercices	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	BP 2025
Emprunt	2 500 000.00€	0.00€	950 000.00€	5 347 049.20€
FCTVA	988 414.99€	483 094.56€	641 947.30€	685 000.00€
Subventions	620 057.58€	396 202.79€	566 958.06€	848 454.00€
Taxe d'aménagement	997 709.07€	550 186.21€	1 485 988.43€	300 000.00€
Produits des amendes de police	12 028.00€	27 170.00€	63 374.00€	64 000.00€
Excédent de fonctionnement reporté			1 055 917.21€	150 000.00€
Total	5 118 209.64€	1 456 653.56€	4 764 185.00€	7 394 503.20€

Les reports en recettes d'investissement sont de 1,066 M€. Le pic observé sur la taxe d'aménagement en 2024 s'explique par des livraisons de logements sur le territoire.

✓ **Recettes propres**

- Hausse sensible du FCTVA 2025 du fait du volume d'investissement important réalisé en 2024
- Prise en compte des cessions foncières inscrites en 2025
- Maintien d'un niveau élevé de taxe d'aménagement avec la livraison progressive des logements

✓ **Besoin de financement résiduel**

- Recours à l'emprunt s'il y aura un besoin réel pour financer nos dépenses d'investissement
- Financement d'une partie de nos travaux avec nos recettes propres
- Affectation en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement cumulés
- Capacité d'autofinancement générée par la section de fonctionnement

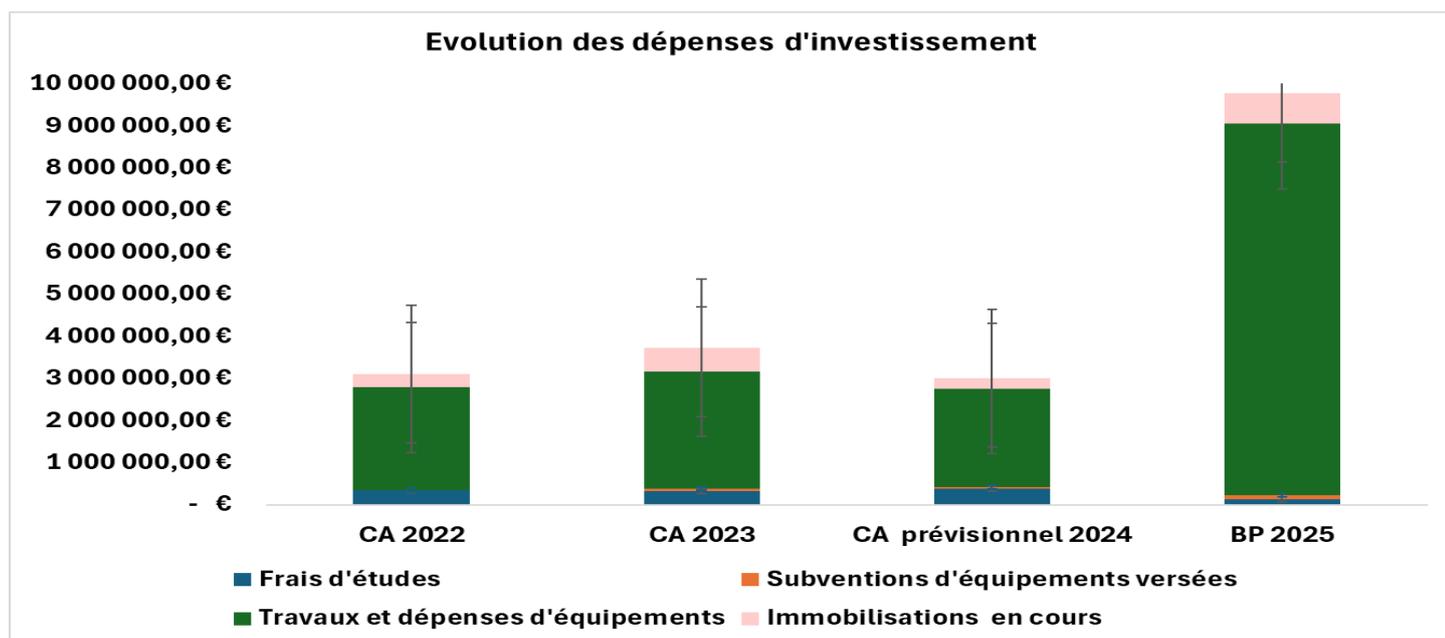
d. ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), annexé à ce ROB, évolue régulièrement en fonction notamment des opportunités de financement ou d'aléas.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) recommande vivement l'établissement d'un PPI.

Il permet d'étaler les programmes de travaux dans le temps et de déterminer la capacité résiduelle d'investissement. Toutefois, il convient de souligner que le PPI pour l'exercice 2025 n'est pas figé. Il pourra faire l'objet d'une modification dans le courant de l'année.

Exercices	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	BP 2025
Frais d'études	345 069.95€	334 743.74€	379 394.52€	128 000.00€
Subventions d'équipement versées	10 969.37€	48 587.37€	48 587.37€	100 000.00€
Travaux et dépenses d'équipements	2 430 892.20€	2 783 858.57€	2 337 949.04€	8 822 366.47€
Immobilisations en cours	318 832.35€	563 301.00€	248 908.35€	718 080.00€
Total	3 105 763.87€	3 730 490.68€	3 014 839.28€	9 768 446.47€



Les principaux travaux d'investissement réalisés en 2024

- ✓ Réhabilitation de la restauration du groupe scolaire Camus
- ✓ Réhabilitation du restaurant du maternelle Paul Valéry
- ✓ Réhabilitation de la salle de classe PMR du groupe scolaire Camus
- ✓ Aménagement de la Grande Rue
- ✓ Construction du City Stade des Templiers
- ✓ Aménagement de la Rue de Petit Vaux
- ✓ Reprise de l'éclairage public rue des Hauts Graviers

Les principaux travaux d'investissement engagés en 2024 et qui seront terminés en 2025

- ✓ Espace Culturel Simone VEIL
- ✓ Mise en norme AD'AP
- ✓ Travaux de sécurisation du bâtiment de la Gatinelle
- ✓ Etudes pour la modernisation et développement de la vidéoprotection

Les principaux travaux d'investissement qui seront réalisés en 2025

- ✓ Groupe Scolaire Camus - Ascenseur et modulaires
- ✓ Nouveau Groupe Scolaire
- ✓ Groupe Scolaire Paul Valéry - Cours oasis
- ✓ Remplacement chaudières
- ✓ Rénovation salle des mariages Hôtel de Ville
- ✓ Réhabilitation de l'entrée extérieure de la Salle des Fêtes
- ✓ Remplacement d'une chaudière au Stade des Templiers
- ✓ Plan Vigipirate des Groupe Scolaire et Périscolaire
- ✓ Rénovation d'une salle de classe et d'une salle des Maîtres
- ✓ Remplacement de chaudières de la Gatinelle
- ✓ Mises en conformité des Ateliers Municipaux
- ✓ Allée des Rossays
- ✓ Remise en état talus des Hauts Graviers
- ✓ Etudes pont de Charaintru

En parallèle, la collectivité souhaite également engager d'autres investissements pour entretenir le patrimoine ou encore l'acquisition des mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement.

3. ZOOM SUR LA DETTE COMMUNALE ET LES SOLDES DE GESTION

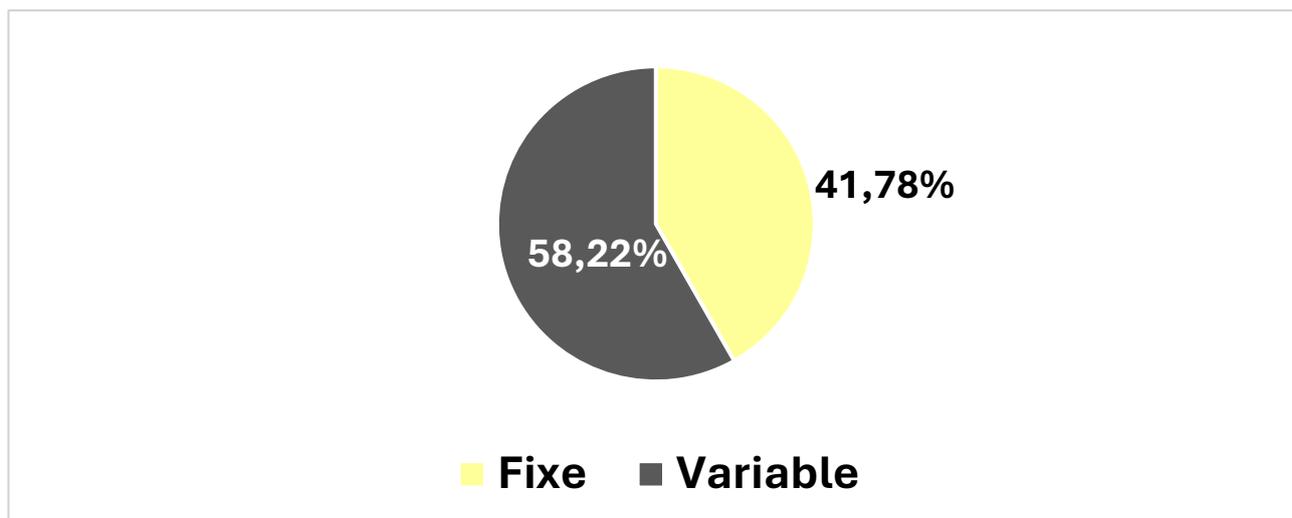
La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risque : les emprunts en cours sont tous classés (1A) selon la charte de bonne conduite Gissler qui classe les produits en fonction de deux critères :

- Le risque sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).
-

La dette se compose de 22 lignes d'emprunts pour un encours au 31 décembre 2024 égale à 9 577 554.95€.

✓ Répartition de la dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 984 314,20 €	41,78 %	1,21 %
Variable	5 551 574,09 €	58,22 %	4,11 %
Ensemble des risques	9 535 888,29 €	100,00 %	2,90 %



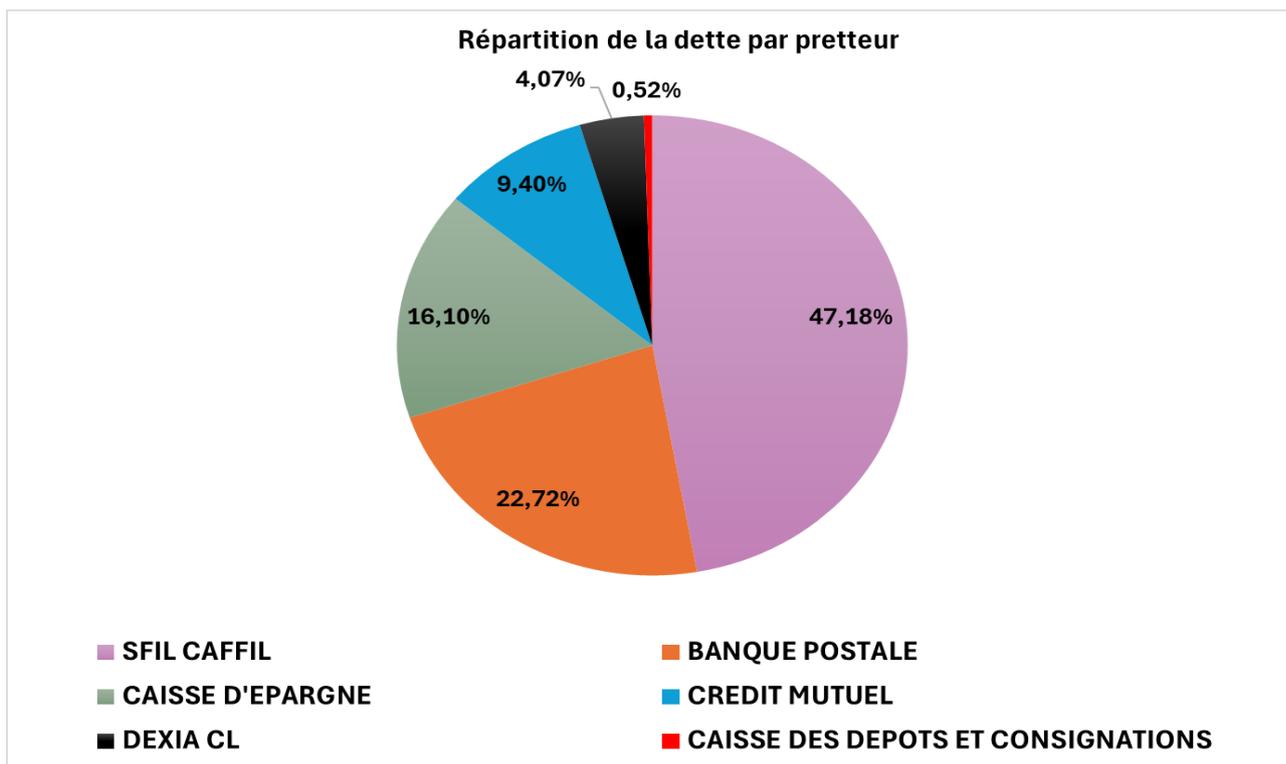
La structure de l'encours montre une gestion saine et prudente de la dette, la ville étant protégée contre une remontée des taux avec une partie de son encours à taux fixe (41,78%).

La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la dette.

✓ **Répartition de la dette par prêteur**

L'analyse du tableau montre que la majeure partie de notre dette 47.18% est contractée auprès de la société SFIL CAFFIL. S'en suivent la banque postale (22.72%) et la caisse d'épargne (16.10%)

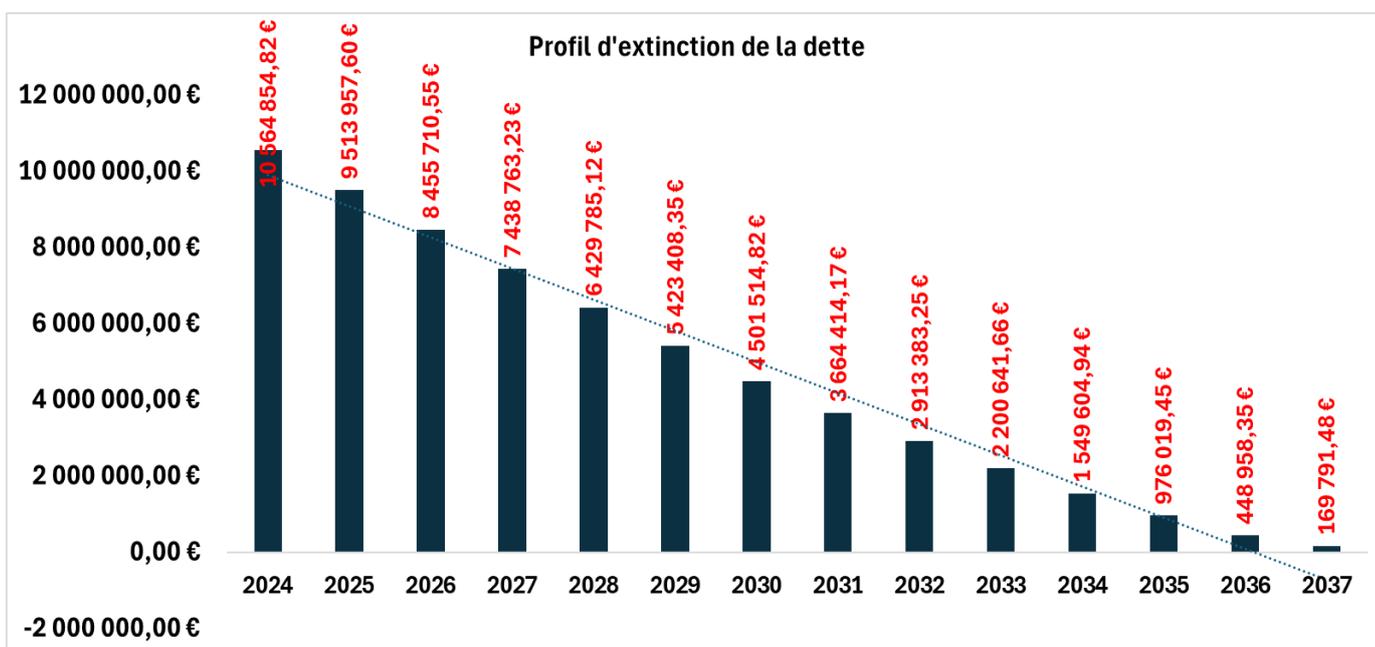
Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	<u>4 499 153,66 €</u>	<u>47,18 %</u>
BANQUE POSTALE	<u>2 166 666,64 €</u>	<u>22,72 %</u>
CAISSE D'EPARGNE	<u>1 535 480,84 €</u>	<u>16,10 %</u>
CREDIT MUTUEL	<u>896 587,15 €</u>	<u>9,40 %</u>
DEXIA CL	<u>388 000,00 €</u>	<u>4,07 %</u>
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<u>50 000,00 €</u>	<u>0,52 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>9 535 888,29 €</u>	<u>100,00 %</u>



L'encours de la dette se caractérise par une diversité importante des prêteurs ; ce qui pourra être facilitateur dans le cadre des négociations futures avec les banques.

✓ ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

La durée de vie moyenne résiduelle est de 5 ans 2 mois, ce qui correspond à une maturité d'emprunt très largement adaptée à la nature des investissements portés par ces financements. Sans un nouvel emprunt en 2025, la dette sera total remboursée en 2037.



✓ Évolution des épargnes et de la capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023	2024*
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette) (a)	10 858 925	9 814 155	11 117 865	13 681 260	12 386 653.10
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et résultat reporté) (b)	11 821 997	11 241 011	12 509 021	14 244 832	14 096 146.04
Epargne de gestion (b-a)	963 072	1 426 856	1 391 156	563 572	1 709 492.92
Intérêt de la dette (c)	123 949	116 683	119 624	316 924	310 000.00
Epargne brute (b-a-c)	839 123	1 310 173	1 271 532	246 648	1 399 492.92
Remboursement du capital de la dette (d)	790 851	907 801	959 792	1 082 403	1 050 000.00
Epargne nette (b-a-c-d)	48 272	402 372	311 740	-835 755	349 492.92

*Les chiffres portant sur l'exercice 2024 sont à prendre avec réserve car ils sont prévisionnels. L'exercice n'est pas encore définitivement clôturé. Ils peuvent être revus à la hausse ou à la baisse.

L'analyse du tableau montre que d'une épargne nette négative en fin 2023, on passerait à une épargne nette positive en fin 2024. Toutes les épargnes ont été significativement améliorées et se situent à des niveaux très favorables dans un contexte financier très contraint au niveau local. Ce constat témoigne d'une gestion rigoureuse et saine des dépenses et recettes de la ville sur l'exercice 2024.

✓ L'épargne brute permet de calculer les deux ratios de gestion suivants :

	2024*
Capacité de désendettement (Encours de la dette / Epargne brute)	6.8
Taux d'épargne brute (Epargne brute / RRF)	9.92%

✓ La capacité de désendettement

Au 31/12/2024, la capacité de désendettement de la collectivité se situerait à 6,8 largement en dessous du seuil d'alerte des 12 ans fixé par la Cours des comptes. Cela signifie qu'il faudrait à la collectivité 6 ans et 8 mois pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

4. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITE POUR 2025 : ABSORBER LA FLAMBEE DES PRIX TOUT EN PRESERVANT LES SERVICES PUBLICS EN DIRECTION DES SPINOLIENS

Compte tenu du contexte financier national et local très contraint, la Municipalité a engagé une réflexion globale sur l'ensemble des actions qu'elle mène afin de vérifier que celles-ci répondaient bien aux besoins de sa population et réduire voire supprimer celles qui pouvaient l'être. Le cadrage budgétaire a ainsi été fixé afin d'absorber le choc inflationniste sans trop dégrader les indicateurs de la collectivité et la gestion saine du budget. L'objectif de reconstituer des marges de manœuvre budgétaire a ainsi été adopté par la Municipalité tout en veillant à ne pas réduire le niveau de service public offert aux spinoliens.

La Municipalité est attachée à maintenir un service public fort, indispensable aux besoins des spinoliens.

a. Les orientations de la ville - Affaires Générales & Etats Civils

Le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'exercice 2024.

Attestation d'accueil	124
Mariage	54
PACS	31
Renouvellement et achat de concession	37
Naissance	115
Décès + Transcription de décès	114
Changement de nom + changement de prénom	7
Recensement citoyen	121

En termes de projets 2025, l'axe prioritaire est la gestion et l'entretien du cimetière ainsi que la modernisation des procédures du service. Un raccordement à la plateforme du service public est envisagé courant 2025 afin de dématérialiser et faciliter certaines demandes liées à l'état civil. D'autres procédures vont être simplifiées et modernisées.

Une grande politique de communication sur les concessions à renouveler au cimetière est en cours (fanions orange), ce qui permet de lancer la 1^{ère} phase de mise à jour du cimetière. La 2^{ème} sera enclenchée à partir de la Toussaint 2025, avec la mise en demeure de toutes les concessions abandonnées ou en état de ruine. C'est un processus très cadré qui nécessite plusieurs années de procédure et un coût relativement élevé pour la commune, mais qui s'avère nécessaire.

b. La politique éducative : une politique volontariste et ambitieuse : une année 2025 marquée par d'importantes avancées sur le plan des locaux scolaires

L'éducation reste une priorité municipale au regard des enjeux majeurs que sont la réussite de tous les élèves, l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté de l'enfant et du jeune. Ainsi, en 2025, la Municipalité continuera de maintenir un haut niveau de service public pour les familles et les petits spinoliens afin de maintenir une politique éducative ambitieuse.

Actions éducatives

Le pôle Enfance et Jeunesse s'organise en 3 sites péri et extrascolaires (Albert Camus, Paul Valéry et Templiers), le service jeunesse, le service scolaire administratif et le service restauration.

Les ATSEM dépendent aussi de ce même pôle.

Chaque année, les équipes d'animation développent des projets pédagogiques. Ceux-ci sont construits après avoir élaboré un diagnostic prenant en compte le public et ses spécificités afin d'en établir des objectifs évaluables.

Ainsi, si les objectifs attribués tendent à favoriser l'épanouissement de l'enfant, les projets d'animations et leurs thématiques sont différents chaque année et chaque vacances scolaires.

Services péri et extrascolaires :

Quelques éléments clés 2024

- ✓ Pause méridienne : 1 108 enfants inscrits (733 en élémentaire et 375 en maternelle) avec une moyenne quotidienne de 799 repas distribués
- ✓ Alsh mercredi maternel : 405 inscrits pour une moyenne de 115 présents
- ✓ Alsh mercredi élémentaire : 718 inscrits pour une moyenne de 145 présents
- ✓ Alsh vacances : 105 enfants accueillis en moyenne en maternelle et en élémentaire
- ✓ Accueils du matin : 34 enfants accueillis en moyenne en maternelle et 57 en élémentaire
- ✓ Accueils du soir : 125 enfants accueillis en moyenne en maternelle et 133 en élémentaire
- ✓ séjours élémentaire : 44 enfants
- ✓ 7 veillées en ACM maternels et élémentaires pendant les vacances
- ✓ 1 nuitée pendant l'été en ACM élémentaire
- ✓ Organisation de petits déjeuners avec les familles pendant les vacances dans les ACM
- ✓ Election du CME
- ✓ Projet handisport sur le site périscolaire Paul Valéry en partenariat avec l'école

Projets et perspectives pour 2025

- ✓ Renouvellement du Projet Educatif des Territoires
- ✓ Maintien des séjours élémentaires
- ✓ Développement des nuitées à l'accueil de loisirs élémentaire
- ✓ Lancement des études pour la construction de la nouvelle école

Service scolaire

Quelques éléments clés 2024

- ✓ 1 108 enfants scolarisés (733 en élémentaire et 375 en maternelle)
- ✓ 11 séances de piscine pour tous les élèves de CE2 et CM2 (dispositif SAVOIR NAGER)
- ✓ 3 ateliers athlétisme pour les classes de CP
- ✓ Course d'orientation pour tous les élèves de CE1 et CM2
- ✓ 3 ateliers sportifs pour tous les élèves de grande section maternelle, avec organisation d'une rencontre d'athlétisme
- ✓ Organisation d'un tournoi de handball pour tous les élèves CM1
- ✓ Organisation du cross des écoles pour tous les élèves des écoles élémentaires
- ✓ Organisation d'une journée d'athlétisme pour tous les élèves des écoles élémentaires
- ✓ 1 séjour pendant le temps scolaire organisé pour 2 classes élémentaires pendant 2 jours sous l'impulsion de 2 enseignantes de l'école Albert Camus élémentaire
- ✓ Soutien financier au projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » impulsé par les enseignantes de l'école Albert Camus maternelle

Projets et perspectives pour 2025

- ✓ 1 ouverture de classe à l'école Camus élémentaire
- ✓ Maintien de la politique sportive au sein des écoles (savoir nager et autres cycles sportifs)

Service jeunesse, retour 2024 et perspectives 2025.

Les actions et projets du service jeunesse ont longtemps reposé sur un accueil 11/17 ans (point jeune), fréquenté majoritairement par des jeunes de 11 à 13 ans.

La volonté de la commune est de développer les politiques jeunes vers une tranche d'âge plus étendue et de proposer des actions pour les jeunes adultes. Cela impose d'aller vers ces jeunes, de nouer du lien pour soutenir leurs projets.

La spécificité du public nous impose une nouvelle démarche amorcée en septembre 2022 et qui commence à être reconnue par les jeunes, les familles et les partenaires institutionnels. Pour soutenir ces actions, il est prévu en 2025, l'ouverture d'un nouvel espace dédié à la jeunesse de 15 à 25 ans (Accueil Collectif de Mineurs, Accueil 18/25 et Information Jeunesse) tout en maintenant l'existant.

➤ **Les actions de 2024**

- Accueil 11-17 ans (actions historiques) :
 - Nombre d'inscrits 2023/2024 : 118 jeunes
 - Nombre d'inscrits 2024-2025 au 27/11/2024 : 97 jeunes
 - Soirée collège : 480 élèves présents (650 inscrits au collège).

- Séjour ETE : 15 jeunes inscrits en juillet ; 8 jours.
- Séjour Automne : 12 jeunes en octobre (report séjour Aout 2024), 5 jours
- Alternative exclusion (nouveau 2024) : 9 jeunes ont utilisé ce dispositif, renforcement de l'offre d'accueil par les services (+4 services impliqués).
- Permanence Ludiques Bihebdomadaires au Collège (60 jeunes pas séances).
- Soirée rencontre des familles (Juin 2024), 25 participants.
- Démarches de rencontres de rues, ciblées sur les collégiens.

➤ **Démarches 15-25 ans :**

→ Actions régulières :

- Permanence Mensuelle au lycée de Longjumeau (secteur d'orientation de nos spinoliens) : 50 visiteurs par séances (20% de spinoliens)
- Accueil Gymnase hebdomadaire pour les 15/25 : 25 à 30 jeunes présents par séance, environ 50 jeunes rencontrés sur l'année.
- Maraudes et rencontres de rues (tout au long de l'année).
- Club de jeux de rôles mensuel : 6 participants.

➤ **Evènements :**

→ **Forum de Métiers :**

- 2024 : 13 professions présentées, 141 Visiteurs
- 2023 : 8 métiers différents présent, 178 visiteurs.
- Epiyoung Festival (Avril 2024) : 198 participants, (110 en 2023)
- Cérémonie de remise de la carte d'électeurs, 45 participants (nouveau 2024)
- Rock corps (nouveau 2024) :
- 2 cours d'écoles colorées
- 270 participants, donc 23 spinoliens.
- Cérémonie des Diplômés, 23 spinoliens récompensés.
- (Nouveau 2024) Elargissement des diplômés pris en comptes (niveau 3 et 4).

➤ **Accès aux droits, aides, informations :**

- Entretiens d'informations : 26 jeunes.
- Tremplin citoyen :
 - 14 prestations complémentaires offertes aux jeunes spinoliens (09 en 2023).
 - 3 services impliqués (évènementiel, RPA et Vie Economique) pour accueillir des jeunes bénévoles.
 - **Formation :**
 - BAFA BASE : 20 jeunes inscrits
 - BAFA PERF : 16 jeunes inscrits
 - PSC 1 : 20 jeunes inscrits, 2 formations
 - Stage de préparation aux examens (BEPC, BAC) : 3 participants (nouveau 2024).
 - **Aide aux projets :**
 - 2 projets soutenus :
 - Tournoi d'inauguration du City Park et pour les jeunes (juillet 2024) : environ 100 participants.
 - Départ en Week end : Novembre 2024, 5 jeunes partis sur 2 jours.

➤ LES ACTIONS POUR 2025 :

- Accueil 11-17 ans :
 - Maintien :
 - Accueil et offre d'animation toute l'année.
 - Dispositif alternative exclusion
 - Soirée du Collège
 - Permanence bihebdomadaire au collège.
 - Séjours 2025 :
 - Séjours au ski, Février 2025, 5 jours, dans le CANTAL, 13 jeunes.
 - Séjour estival, juillet 2025, 7 jours, lieu à définir, 15
 - Organisation de 2 tournois à destination des spinoliens (cibles collégiens) (inscriptions ouvertes à tous). (Nouveauté 2025)
- Action 15-25 ans :
 - Création d'un espace d'accueil jeune 15-25 ans (nouveauté 2025)
 - Ouverture en 09-2025
 - Dans les locaux de l'ancienne médiathèque
 - Recrutement d'un agent municipal.
 - Maintien de l'existant.
 - A l'exception du forum des métiers 2025, faute de moyens humains.
 - Organisation d'une Exposition et d'une soirée jeunes artistes en 06/2025, cocréation avec le service évènementiel et l'espace culturel. (Nouveauté 2025)

c. La petite enfance : bien accueillir les tout-petits, mieux répondre aux besoins des familles

✓ **Le Relais Petite Enfance 2024/2025**

Le RPE a été créé en 2014, et ouvert en 2015. Le RPE est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant à destination des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile.

Référence Liste PMI décembre 2024 : Il y a 27 assistantes maternelles agréées indépendantes dont 22 sont inscrites au Relais et fréquentent les matinées d'éveil, ce qui correspond à 70 enfants (le chiffre peut varier selon les contrats) aussi selon le nombre d'assistantes maternelles qui fréquentent le Relais.

Les AM qui le souhaitent sont présentes aux matinées d'éveil au moins une fois tous les 15 jours voir plus selon les thèmes des activités proposées et les places disponibles.

Le Relais accueille les Assistantes maternelles avec les enfants sur les matinées d'accueil tous les jours de la semaine et selon le thème de l'animation sur des salles annexes. (DOJO, Bibliothèque)

Deux grands évènements ont lieu chaque année avec les parents

- Goûter de Noël
- Fête de fin d'année en juin

La CAF délivre l'agrément aux RPE et apporte un soutien financier et un accompagnement dans leur déploiement sur l'ensemble du Département.

Des ateliers découvertes qui correspondent au développement des moins trois ans sont proposées tels que l'éveil musical, la psychomotricité, la baby gym (DOJO), la créativité, la lecture de conte et comptines avec une bibliothécaire.

Les projets du RPE en 2025

- ✓ Perspective d'un projet de participer à une matinée d'éveil un jour de la semaine sur la future médiathèque.
- ✓ Projet de mener des cafés parents à thème (soutien à la parentalité) avec Emilie Cautain (responsable service jeunesse de la bibliothèque)

Autre projet commun avec les autres services de la petite enfance, La semaine Petite enfance pour créer du lien avec les parents, familles, permettre de faire connaître les lieux petite enfance et leurs actions de soutien à la parentalité.

- ✓ Un spectacle sur l'année peut être proposé sur ces temps commun tels que la Ferme Tiligolo qui se déplace et propose de découvrir des animaux de la Ferme.

Autre projet : participer à la grande semaine Nationale Petite enfance en 2025 (mener un projet ludique selon un thème défini par l'organisme (association les Girafes Arwards au RPE, ainsi que le projet de la grande lessive. (Exposer des dessins en extérieur événement sur le National et au-delà des frontières).

- ✓ Projet d'une sortie balade découverte à la ferme Compi.

Des formations via l'organisme Horizon sont proposées aux AM et elles s'effectuent sur le RPE le samedi. Au moins une ou 2 par an.

- ✓ Une sortie à la caserne des Pompiers a lieu chaque fin d'année en Mai/Juin,
- ✓ Des sorties au Petit Train du Parc des Templiers (obtention de matinée exclusivement pour les AM/Enfants d'Epinais a été mis en place cette année 2024 à poursuivre en 2025).
 - ✓ Un projet de partenariat avec les RPE de l'Essonne commune proche a été mené pour faciliter le parent employeur Aide à la démarche administrative, le contrat travail... à poursuivre dans cet axe pour le soutien aux parents employeur d'assistantes maternelles agréées indépendantes.

Porte ouverte du RPE en juin après la commission de crèches. Pour les parents qui recherchent un mode d'accueil et qui n'ont pas obtenu une place en crèche, dont l'objectif est d'accompagner les parents à la recherche d'un autre mode d'accueil.

- ✓ Projet en cours soutien aux assistantes maternelles pour un projet de création d'un Maison des Assistantes Maternelles.
- ✓ Projet de mener une réflexion pour la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, lien avec la CAF (une 1ère réunion a eu lieu avec la CAF en novembre 2024).
- ✓ Mis en place des prêts de livres pour les professionnelles et informations sur les formations
- ✓ prêt de livres pour les enfants afin de créer du lien, les accompagner à la découverte du langage.
- ✓ Participation à la journée pédagogique avec le service petite enfance 1 fois par an.
- ✓ Appel à projet avec le service petite enfance pour l'organisation de la semaine petite enfance qui a lieu en mars une fois par an.

- ✓ Accueil de stagiaires EJE
- ✓ Participation au Jury du DEEJE en juin

✓ Crèche Familiale – Petite Crèche

La politique Petite Enfance est basée autour du soutien à la parentalité et l'accompagnement des familles. Toutes les actions menées permettent d'offrir aux enfants un accueil de qualité en soutenant les compétences de chacun tout au long de leur développement, en étant à l'écoute des familles, en créant du lien avec celles-ci et en étant présents pour eux pendant l'accueil au sein de nos établissements petite enfance.

Actions menées en 2024 :

- Quinzaine Petite Enfance à destination des familles spinoliennes : portes ouvertes au sein des EAJE, conférence de sensibilisation aux ondes, café parent autour de l'alimentation en collaboration avec la PMI, animation portage du jeune enfant, séances à la médiathèque...
- Semaines de dégustations fruits, légumes et fromages pour les enfants (3 séances d'une semaine dans l'année)
- Sortie en bus à la ferme pédagogique de Longjumeau
- Chasse aux œufs pour les enfants accueillis en crèche
- Visites d'écoles et de centres de loisirs
- Divers goûters qui ponctuent l'année avec des temps festifs (galette des rois, chandeleur, fin d'année de crèche, Noël)
- Journée pédagogique pour tout le personnel petite enfance afin leur permettre de continuer à se former
- Mise en place des groupes d'analyse de pratiques

Les actions menées en 2025 seront sensiblement les mêmes que celles proposées en 2024, toujours avec comme axe de travail le soutien à la parentalité avec quelques nouveautés car nous modifierons les intervenants.

Un projet de conférence à destination des parents en faisant appel à des intervenants extérieurs est en cours d'élaboration, un appel à projet a été fait auprès de la CAF en ce sens.

d. Epinay-sur-Orge : Ville Conviviale

✓ La Vie Associative :

L'édition 2024-2025 du Guide des Associations, recense 86 associations qui peuvent se répartir selon la catégorisation suivante :

Associations action sociale et solidarité	10
Associations de quartier	4
Associations patriotiques	5
Associations culturelles	13
Associations environnementales	6
Associations de loisirs	10
Associations musicales	5
Associations de la santé et du handicap	2
Associations sportives	22
Associations « Divers »	9

✓ Quelques données :

En 2024, le dossier de partenariat (demande de subvention, ou d'aides matérielles) a été revu. Sa nouvelle version doit permettre l'extraction et l'exploitation de données.

Les adhérents (<i>source dossier de partenariat 2025</i>)	
Total adhérents (incluant le Foyer Socio-éducatif du Collège) dont :	5 524
Spinoliens	3 126
Extérieurs	1 839
Associations patriotiques (non répartis)	559
Jeunes spinoliens	1 448
Jeunes extérieurs	794
Séniors spinoliens	592
Séniors extérieurs	305

Les subventions :

Nombre d'associations subventionnées en fonctionnement 2024 (hors associations sociales, santé)	44
Montant alloué en subvention de fonctionnement 2024 (hors associations sociales, santé)	105 882 €
Nombre d'associations subventionnées en projet 2024	10
Montant alloué en subvention projet 2024	8 951 €

- ✓ **Les rendez-vous de la vie associative :**
- Lancement du Spin'Assos (lettre d'information papier semestrielle)
- Dimanche 8 septembre : Journée des Associations organisée en partenariat avec Epinay Accueil
 - 83 associations présentes
- Samedi 12 octobre : Séminaire des associations.
 - 37 associations représentées
 - 65 bénévoles présents
 - Remise de 6 médailles associatives de la Ville :
 - Un hommage a été rendu à :
 - Anne RODRIGUES (Épinay Loisirs) Médaillée de la Ville
 - Claude LELIEVRE (Secours Populaire Français)
- « Une Visio des Assos » programmée pour le 5 décembre.

Il est important de préciser l'engagement très fort des associations dans l'évènementiel et la dynamique locale.

✓ **L'évènementiel :**

Le service évènementiel a une mission plurielle :

- Ressources (contacts, programmations) sur des événements portés par d'autres services
- Conception et mise en œuvre des événements en interne et notamment, les vœux au personnel (janvier) dans son nouveau format avec soirée DJ et repas pour 120 agents de la ville ou encore la Fête du personnel (juin) : temps convivial de fin de saison pour plus de 70 personnes

Ce sont aussi le portage d'évènements de tout type tout du long de l'année 2024, environ 2 par mois, reflet de du dynamisme et du panel d'actions déployés sur la ville.

✓ **Les évènements « phares » de la ville.**

- Les Brandous (15 juin) : plus de 4.000 personnes, pour une journée animée notamment par 32 associations présentes.
- Fête des enfants : 2.800 personnes pour profiter d'une journée d'animation au parc de Templiers sur le thème des « pirates »
- Fête de la rentrée : 1.500 personnes ont participé à cet évènement de septembre, autour de stands, de jeux et de concerts. Ils étaient encore plus nombreux pour assister au traditionnel feu d'artifice.
- A noter que cette année la fête foraine s'est encore installée sur l'esplanade au dernier Week- end du mois d'août.

✓ **La saison culturelle – 4 spectacles vivants**

- Une vie là-bas – spectacle tout public - 80 personnes
- Tant qu'il y aura des coquelicots – spectacle tout public - 47 personnes
- La petite casserole d'Anatole – spectacle de marionnettes – 95 personnes
- Fourmi(s) (19 décembre) – théâtre documentaire à partir de 11 ans

✓ **Focus sur le partenariat exceptionnel avec « le théâtre du Mouffetard-Centre national de la Marionnette ».**

Dans le cadre des Olympiades Culturelles, un partenariat s'est enclenché entre le théâtre du Mouffetard et la ville. Aussi la ville a pu accueillir 2 spectacles de marionnettes labellisés « olympiades culturelles » :

- Hand'Hop. Compagnie Scopitone. 2 représentations
- SPQRTS. Compagnie Alinéa. 2 représentations

✓ **L'îlot estival.**

Cette année encore, le temps fort de l'été a poursuivi sa transformation vers un événement pluriel permettant la découverte des activités sportives, mais aussi culturelles, de spectacles vivants voire autres type d'animations. Pour cette édition 2024, l'îlot estival était aux couleurs de la musique et des Jeux Olympiques. A noter la qualité de l'équipe d'animation. Quelques rappels :

L'îlot Estival 2024, était ouvert au public (hors les 18 créneaux dédiés aux centres de loisirs) :

- 11 associations ont participé à l'animation globale de l'évènement
- Escape game sur le thème des JO

✓ **La Fête de la Science du 2 au 5 octobre 2024**

Intitulé « Les pieds dans l'eau et la tête dans les étoiles », l'édition 2024 de la Fête de la Science sur Epinay combinait sessions d'astronomie et sensibilisations au thème des Océans (thème national).

✓ **L'Épinaython (le téléthon à Epinay).** Le Week-end du 29-30 novembre et 1^{er} décembre, les associations spinoliennes se sont encore mobilisées pour collecter des fonds au profit de la recherche. A noter l'ajout de nouvelles associations tous les ans et toujours la tombola impulsée par la ville, avec le soutien direct de l'association des commerçants du Val d'Orge.

✓ **Les autres rendez-vous :**

- « Les bébés puce ». Cette braderie de l'enfance - petite enfance - 85 exposants.
- Création d'un cycle « Les conférences spinoliennes » - conférence sur l'Union Européenne - une vingtaine de participants.
- Les Handi Olympiades (1^{er} juin). En partenariat avec la fondation Franco-Britannique au gymnase du Millénaire. Parcours challenge autour de stands animés par des associations sportives spinoliennes. Une cinquantaine d'usagers de la fondation sont repartis diplômés.
- Les 80 ans de la libération d'Épinay (14 septembre). En partenariat avec l'UNC, une exposition retraçant le parcours de la 2^e DB. 3 classes et une centaine de visiteurs ont pu découvrir cette exposition.
- Journées Européennes du Patrimoine et Festival « encore les beaux jours ». Les JEP ont été encore une fois l'occasion de valoriser par des visites des bâtiments remarquables

sur Epinay (Eglise, site Perray Vaucluse, Fondation franco-britannique Sillery) et signature de la convention avec la fondation du patrimoine pour la rénovation de l'Eglise.

- Tenue d'un stand à l'occasion « des Médiévales » organisée au Bois des Templiers, par l'Amicale Laïque de Balizy Gragny.
- Le jour de la Nuit. Balade familiale nocturne dans le cimetière d'Epinay à la rencontre notamment des chauves-souris.
- Octobre Rose. Nouveau format combinant course et marche. En partenariat et sur le terrain de la Fondation Franco-Britannique de Sillery. Bilan 370 participants qui ont permis de collecter 1 649 € pour la ligue contre le cancer.
- Accueil du « NewsTruck trop Mytho ». Outil de sensibilisation à la relation des Français à l'information.
- Journées contre les violences faites aux femmes avec un atelier d'initiation au self défense et une session de théâtre forum interactif.
- Journée de réduction des déchets - animation d'un atelier compostage (20 personnes) et d'un atelier cuisine (21 personnes).

✓ **Focus sur le sport et les jeux Olympiques :**

En cette année olympique, la ville d'Epinay sur Orge a souhaité ponctuer ses beaux jours du thème des JOP2024.

- Accueil des expositions mises à disposition à titre gratuit pour les communes labellisées "TERRE DE JEUX 2024", par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

<i>France Olympique-Les Bleus dans les Jeux</i>	mardi 28 mai	jeudi 13 juin	32 affiches sur supports souples à afficher y compris en extérieur reprenant les différentes éditions des JO d'été en mettant en avant les médaillés français.	Hall du Millénaire (28/05>03/06) inclus Handis Olympiades Hall Pompidou (04/06>12/06)
<i>Histoire Sport et Citoyenneté</i>	jeudi 13 juin	dimanche 16 juin	30 affiches sur support souples à afficher y compris en extérieur reprenant les différentes éditions des JO modernes, et les valeurs ou personnages marquants de leur histoire	site Fête des Brandous
<i>En route vers Paris 2024</i>	vendredi 5 juillet	vendredi 12 juillet	15 panneaux roll-up qui dresse le panorama de l'histoire des Jeux, leurs symboles, les caractéristiques principales du projet Paris 2024 (utilisable en intérieur uniquement)	Fenêtres mairie Médiathèque ? îlot Estival sous barnum
<i>France Olympique-Les Bleus dans les Jeux</i>	vendredi 5 juillet	vendredi 12 juillet	32 affiches sur supports souples à afficher y compris en extérieur reprenant les différentes éditions des JO d'été en mettant en avant les médaillés français.	Grilles du parc des Templiers en lien avec l'îlot Estival

- Retransmission des épreuves des JOP pendant l'îlot estival
- Augmentation des créneaux dans les gymnases (> 22h30)
- Accompagnement matériel du Cross du collège

- Facilitation de l'accueil d'évènements portés par les associations (stages Karaté Club...)
- Ouverture du Terrain Multi Sports et de son parc d'agrès dès les beaux jours.

✓ **La Médiathèque et l'Espace Culturel Simone Veil.**

Avant son grand déménagement vers le cours du Général de Gaulle, la médiathèque a poursuivi son activité de prêt de supports et d'animation en direction de tous publics. A noter l'arrivée d'une nouvelle directrice Mme Valérie Ponsard-Bazzoli en septembre en remplacement de Sandrine SCHNEIDER partie en mai vers de nouvelles aventures professionnelles.

La médiathèque Georges-Pompidou est un ERP géré en direct par la ville d'Epina-sur-Orge. Le service est ouvert 5 jours par semaine.

L'entrée est libre pour tous.

La gratuité de l'inscription et des prêts s'applique à tous les habitants de la commune, ainsi qu'aux enfants, étudiants et demandeurs d'emploi, qu'ils soient résidents ou non. Les adultes non-résidents d'Epina-sur-Orge doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10,50€, ce qui a concerné une trentaine de familles en 2023. Quelques indicateurs.

✓ **Le public et le prêt : activité 2024**

Au 3 novembre 2024, la médiathèque d'Epina-sur-Orge avait prêté 75 190 documents à 1408 usagers.

En moyenne, sur 10 mois de fonctionnement :

- 7519 prêts/mois
- 53 documents prêtés à chaque usager, soit 5 doc./mois/usager

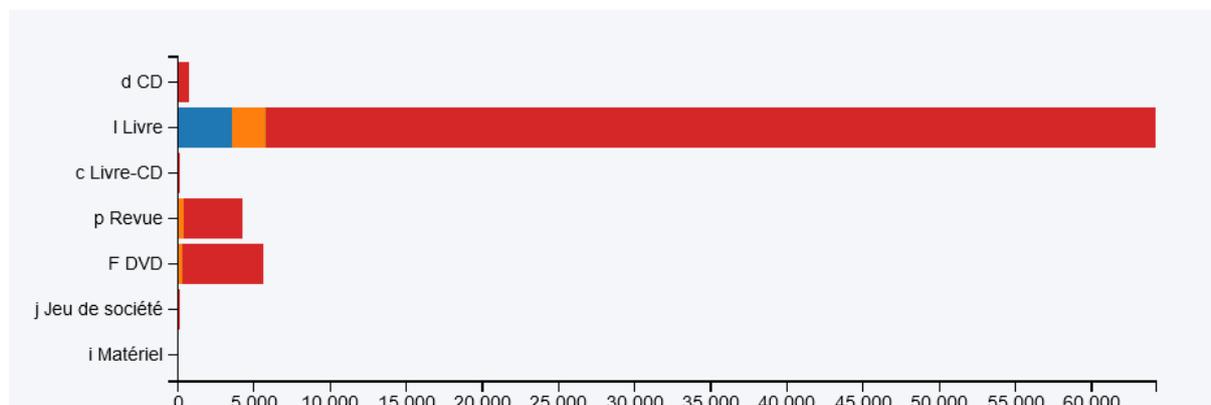


Figure 1 Prêts 2024 (jusqu'au 2 novembre 2024) – Stat. Orphee NX – Nov 2024

En 2023, la part de lecteurs spinoliens était de 88% ; les extérieurs étaient majoritairement des habitants de Longjumeau (8%). Les 4 % restant correspondent à des personnes travaillant à Epina ou fréquentant les activités et commerces de la ville.

Le lectorat-type actuel a un caractère familial.

✓ Animations 2024

• Public Adulte

Accueil de groupes :

- Sillery : 2 séances – 14 participants
- Foyer des roseaux et Sillery-Formasyl : normalement 1 séance/mois – séances annulées car pas de participant en 2024

Hors-les-murs :

- EHPAD du Breuil : 12 séances – 17 participants
- EHPAD de l'Esplanade : 12 séances – 34 participants

Animations régulières en médiathèque :

- Ateliers : 8 séances – 30 participants
- Créa-mots : 4 séances – 20 participants
- Culture et papotage : 4 séances – 27 participants

• Public enfants et adolescents

Accueil de groupes :

- IME : 8 séances – 56 participants
- Centre de loisirs : 26 séances - 20 enfants par séance soit 520 enfants
- Classes primaires : 110 séances – en moyenne 28 enfants par séance donc 3080 élèves

Hors les murs :

- Collège (Semaine de la Presse) : 1 séance - 15 élèves
- RPE : 6 séances – 96 participants (12 enfants/4 pro. à chaque séance) = 96
- Crèches : 17 séances

Animations régulières à la médiathèque :

- Club Ado : 9 séances - 108 ados
- Club Ado + : 3 séances - 30 ados
- Rencontre avec Kochka : 14 enfants + 14 parents (28 personnes)
- Jeux bibliolympiques : 20 personnes
- Biblis en folie : 30 personnes environ
- Pour les 5-11 ans : 11 rendez-vous (Heure des curieux, Biblabo, Biblabulle) - 132 participants
- Pour les 0-5 ans : 12 animations (Rendez-vous des petits lecteurs, Atelier des petits lecteurs) – 180 participants

• Animations ponctuelles :

- Janvier : Nuit de la lecture
 - 40 participants pour la partie jeunesse/famille

- 22 participants pour la partie adulte
- Février : Stage manga (3 jours) : 15 participants
- Février : Semaine de la petite enfance
 - 6 séances en février pour un total de 47 enfants et 27 adultes
- Rencontre avec David Bry (1 rencontre 28 personnes, 1 atelier d'écriture, 10 participants)
- Semaine de la presse, rencontre avec Kochka : 14 enfants + 14 parents
- Septembre : Biblis en folies – 1 participant

Début 2025, la médiathèque déménagera dans l'Espace Culturel Simone Veil. Ce bâtiment lumineux et implanté dans un espace arboré accueillera la médiathèque sur 2 niveaux, et sera complété d'une salle polyvalente et d'un auditorium équipé de 80 places.

1. Les mises à disposition d'espaces municipaux

Différentes salles sont mises à disposition à titre payant à l'attention des particuliers ou entreprises. Une révision des tarifs courant 2024 a permis d'augmenter les recettes pour la commune.

Des nécessaires travaux ont contraint la ville à fermer les salles annexes. Néanmoins les services ont pu reloger l'ensemble des pratiques associatives et trouver des replis pour les festivités privées.

Focus sur la dynamique de valorisation du patrimoine :

Cette année 2024 est l'année départ du chantier de rénovation et valorisation de l'église Saint Leu-Saint Gilles et de son orgue Merklin avec, un dossier de reconnaissance de l'labellisation « patrimoine d'intérêt régional » (instruction en cours). C'est aussi la signature de la convention avec la fondation du patrimoine et l'association « les amis de l'Orgue » pour lancer une collecte de fonds.

✓ **La démocratie participative et les Conseils de Quartier.**

La ville d'Epinay compte 5 conseils de quartier avec des élus référents et des citoyens investis et identifiés :

- Conseil de Quartier Mauregard
- Conseil de Quartier Centre-Ville, Hauts Graviers Petit Vaux
- Conseil de Quartier Templiers Croix Ronde Terrasse
- Conseil de Quartier Breuil Sablons
- Conseil de Quartier Gares

Ces conseils de quartier, dotés d'un budget d'investissement et de fonctionnement portent des projets pour améliorer le quotidien des habitants et le lien social.

Quelques rendez-vous et investissements marquants portés pas le Conseils de Quartier :

- CQ Breuil : panneaux historiques, nichoirs et abris pour la faune, chasse aux œufs et Halloween, animations nature.

- CQ Centre-Ville et Gares : boîte à livres, plantations, chasse aux œufs, Noël.
- CQ Templiers : jardins partagés, chasse aux œufs et Noël
- CQ Mauregard : parcours jeux enfants, chasse aux œufs, Noël

Dans sa volonté de continuer à dynamiser les conseils de quartier et une connaissance mutuelle, sont organisés :

- ✓ Visio des Conseils de Quartier (30 mars)
- ✓ Forum des Conseils de quartier (19 juin), avec bilan de chaque instance, et 3 ateliers :
 - Quels équipements pour la ville. (Atelier post it sur carte)
 - Quelle politique et communication culturelle (brainstorming)
 - Comment créer un jardin partagé (intervention Association RENARD).

Temps convivial des Conseils de quartier (12 décembre).

LES GRANDES ORIENTATION EN 2025

✓ Médiathèque :

L'Espace Culturel Simone VEIL (ECSV) ouvre ses portes en 2025. Pour rappel il est composé d'une médiathèque sur 2 niveaux, d'une salle polyvalente, d'un auditorium de 80 places d'un jardin arboré.

a. Fonctionnement :

- Maintien d'un réassort et d'une actualité des médias proposés, notamment livres, revues et jeux.
- Prise en charge du ménage des locaux selon marché à construire. Des visites techniques sont à programmer avec les opérateurs déjà en marché avec la ville (40 K€).
- Nécessaire acquisition de petit matériel à l'attention de l'équipe ou des publics (10 K€).

b. Investissement :

- Equipement en matériel différents espaces non inclus dans les marchés (cuisine équipée, « l'Atelier », espace convivial de l'accueil)

✓ Fêtes, gardiennage et logistique :

c. Fonctionnement :

L'année 2025 doit être une année de remise à plat de la gestion de l'entretien annuel des espaces verts des stades et terrains.

La remise en état du terrain synthétique (injection de billes noires) est une opération à réaliser tous les 3/4 ans. Dernière réalisation : 2019

Le reste de l'enveloppe correspond aux frais annuels du service en y incluant l'auditorium.

d. Investissement :

- ✓ Equipement du nouvel espace culturel-sécurité Salle polyvalente et auditorium.
- ✓ Renouvellement d'équipement des salles, dont les demandes d'utilisation augmentent,

- ✓ Renouvellement d'équipements sportifs, la volonté de passer de l'outillage de la thermique à de l'outillage l'électrique.

✓ **Evènementiel :**

Positionner le service évènementiel comme un service transverse et plus autonome. Le service « évènementiel » organisera les animations des Printanières, dans une volonté de fluidité d'organisation et de nécessaire adaptation aux situations.

- Une programmation « culturelle » transverse :
 - Salle des fêtes, auditorium et hors les murs
 - Une programmation en lien avec des temps forts identifiés (8 mars, 25 novembre, octobre rose, îlot estival...)
 - Des actions de sensibilisation à la transition écologique et/ou au développement durable
- De nouveaux évènements phares :
 - Mapping sur la façade de la Mairie à l'occasion de la fête foraine à l'étude,
 - Exposition type « musée du Vivant » dans les gares et ainsi valoriser les espaces en association avec la ville.

✓ **Vie associative :**

Depuis mars 2024, le budget Vie Associative englobe également le budget des conseils de Quartiers.

- *Fonctionnement dépenses :*

Subventions aux associations : éléments clefs des relations entre une commune et le monde associatif l'enveloppe subvention est à préserver. A noter qu'elle se décompose en 3 postes :

- Subventions de fonctionnement
- Subventions sur projets
- Enveloppe à l'attention des coopératives scolaires

A noter que la révision du dossier de subvention va permettre d'ajuster/affiner la critérisation. Une enveloppe de fonctionnement du service pour les frais en relevant pas de l'évènementiel est maintenue.

Pour les Conseils de quartier, l'enveloppe fonctionnement et investissement est maintenue. Une réflexion sur la mutualisation de l'enveloppe investissement est envisagée.

e. Valorisation du commerce local et dynamisme territorial

Marché des Halles

- **Halles gourmandes** : lancement d'un marché bimensuel de mai à octobre (1er et 3ème samedi du mois), avec une fermeture estivale en août.
- **Suivi administratif** : mise en place d'un logiciel gratuit pour la gestion des factures et paiements des 14 commerçants. À ce jour, un encaissement total de 14 549 €.

- **Hygiène et maintenance** : instauration d'un marché de nettoyage pour l'entretien des Halles.

Développement des enseignes commerciales

- Gestion des enseignes : depuis mars 2024, le service vie économique est en charge de l'instruction des enseignes commerciales : 4 enseignes commerciales ont été depuis installées, avec 2 projets supplémentaires en cours.

Gestion des licences

- Débits de boissons : gestion et délivrance des licences pour 6 établissements et 10 autorisations temporaires de débit de boissons pour événements diverses.

Événements saisonniers

- **Marché de Noël** : recherche de 30 exposants, 4 points repas.
- **Marché des Printanières** : préparation avec 40 artisans, 3 points repas et déplacement sur d'autres marchés artisanaux pour identifier des talents et diversifier l'offre.
- **Partenariats stratégiques** : collaboration avec le Printemps de l'Agglo de Paris-Saclay. Ces deux événements, distincts mais complémentaires, mettent en avant la biodiversité, l'artisanat et la vie locale. Ils favorisent les rencontres entre habitants, exposants et acteurs locaux dans un esprit de convivialité et de découverte. Collaboration également avec Essonne tourisme.

Dynamisation du centre-ville

- **Accompagnement des porteurs de projets** : mise en relation avec les propriétaires de locaux vacants tout au long de l'année.
- **Soutien continu** : valorisation, conseil et mise en relation pour les commerces et entreprises locales.
- **Actions issues de l'ORT** :
 - Réaménagement de la Grande Rue (fluidification du trafic).
 - Création d'une zone bleue
 - Création d'un passage piéton Grande Rue

Vente au déballage

- **Édition 2024** : gestion de 36 dossiers d'instruction pour la vente au déballage.

Collaboration interservices

- **Partenariats** : mise en relation avec des acteurs économiques pour des dons de lots en soutien à des événements organisés par le service événementiel comme « Octobre Rose et les Brandous ».
- **Forum des métiers** : collaboration avec le service jeunesse pour le forum des métiers, favorisant l'implication des entreprises locales.
- **Salon du bien-être** : accompagnement d'une association pour l'organisation de son premier Salon du Bien-être à Épinay, en partenariat avec les services communication et événementiel.

f. Orientations en matière d'urbanisme

Statistiques du Service :

Le volume de dossiers traités par le Service Urbanisme est sensiblement identique à celui de l'année 2023. Au 09 décembre 2024, le service urbanisme a instruit :

Types de dossiers	Nombre	Variation / 2023 (à date)
Certificat d'urbanisme d'information	134	+2
Certificat d'urbanisme opérationnel	3	-1
Déclaration d'intention d'aliéner	124	+4
Déclaration préalable	124	-8
Permis de démolir	0	-1
Permis de construire	9	-5
Permis de construire modificatif	11	-5
Permis d'aménager	0	=
Autorisation de travaux (ERP)	19	-4
Autorisation / Déclaration de (pré)enseignes et publicités	6	SO

En effet, depuis le 01/03/2024, ces dernières autorisations ont été transférées au Service Vie économique, suite à une réorganisation des missions entre services et par souci de cohérence.

Il est à noter que, depuis le 01/01/2024, toutes les autorisations et déclarations de (pré)enseignes et publicités sont du ressort du Maire, quand bien même la commune ne dispose plus de Règlement Local de Publicité (RLP).

Modernisation de l'administration :

Conformément à la réglementation, dans une optique de modernisation et de facilitation des démarches pour les administrés, la dématérialisation des actes d'urbanisme a été mise en place depuis 2022.

Ainsi, les dossiers d'urbanisme peuvent être déposés en Saisie par Voie Electronique (SVE), accessible depuis le portail des démarches en ligne sur le site internet de la commune.

Il est à noter que cette procédure n'est, pour l'instant, toujours pas applicable aux permis de construire modificatifs et aux autorisations de travaux (ERP).

Au 09 décembre 2024, le nombre de dossiers reçus par ce biais est le suivant :

Types de dossiers	Nombre SVE	%
Certificat d'urbanisme (CU)	67	49%
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)	57	46%
Déclaration préalable	70	56%
Permis de démolir	0	SO
Permis de construire	7	78%
Permis d'aménager	0	SO

Des progrès peuvent être encore accomplis en la matière, notamment pour ce qui concerne les CU et les DIA, pour lesquels le taux de 100% ne devrait pas être trop difficilement atteignable, puisque déposés par des professionnels.

Focus 2024 sur certaines activités du Service :

Cette année, outre la gestion de nombreux dossiers divers, le service urbanisme a principalement œuvré sur 2 missions particulières :

- La médiation dans le cadre du recours indemnitaire déposé par Grand Paris Aménagement à l'encontre de la commune auprès du Tribunal administratif de Versailles pour ce qui concerne la ZAC de la Croix Ronde ;
- La mission « adressage ».

- *La médiation – ZAC de la Croix Ronde :*

En 2020, le programme global de la ZAC, créée le 17 juin et 07 octobre 2010, a été questionné et il a été souhaité que l'opération puisse évoluer voire se terminer.

Pour rappel :

- L'établissement public Grand Paris Aménagement (anciennement l'AFTRP) a été désigné en qualité d'aménageur de la ZAC par délibération en date du 25 juin 2010 ;
- Le traité de concession a été signé, par suite, entre les parties, le 16 octobre 2010 pour une durée de 13 ans, prolongé le 13 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Enfin, le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération en date du 20 juin 2019.

Courant 2021 et 2022, plusieurs scénarios ont été proposés par Grand Paris Aménagement, accompagnés des conséquences techniques, réglementaires, foncières et financières et du rappel des droits et obligations du concédant et du concessionnaire.

Lesdits scénarios n'ont pas reçu l'assentiment de la commune parce qu'ils ne répondaient pas expressément à la volonté de cette dernière et/ou qu'ils étaient assortis de bilans financiers inacceptables.

Par courrier en date du 23 mai 2023, Grand Paris Aménagement a mis en demeure la commune de prendre à sa charge les conséquences financières de sa décision d'arrêter la ZAC aux phases 1 et 2 logements ; conséquences estimées selon un bilan daté de l'époque à 7.570.000 €, revu depuis à 7.375.000 €.

Par courrier en date du 12 juillet 2023, la commune a rejeté cette mise en demeure.

Le 14 septembre 2023, Grand Paris Aménagement a introduit auprès du Tribunal administratif de Versailles une requête indemnitaire en réparation des préjudices subis.

Ledit tribunal a invité les parties à tenter une médiation en vue de trouver une issue rapide et définitive au litige.

Après avoir recueilli l'accord des parties, le président du Tribunal administratif a donc ordonné une médiation et, par ordonnance du 24 janvier 2024, a désigné Monsieur Thibaut ADELIN-DELVOLVE comme médiateur, pour une durée de 3 mois à compter de la première réunion.

Par ordonnance du 24 juin 2024, le même président a prolongé sa mission de 3 mois supplémentaires.

Plusieurs rencontres ont ainsi eu lieu, les 02 (GPA seul) et 03 (Commune seule) avril 2024, puis avec les parties réunies et leur conseil respectif, les 29 avril, 18 juin, 23 juillet, 20 septembre et le 10 octobre 2024.

Au cours de cette procédure, les parties ont abordé les différents volets devant être réglés en vue de la clôture de la concession d'aménagement et parvenir ainsi à un accord global.

La finalisation du protocole a ensuite fait l'objet de différents échanges entre les conseils des parties, et d'une dernière réunion entre les parties et leur conseil respectif en date du 29 novembre 2024.

- La mission « adressage » :

Conformément aux dispositions légales imposées notamment par la loi « 3DS » de février 2022 (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) et son décret d'application d'août 2023, les communes ont l'obligation de certifier ou créer des adresses normées pour alimenter la Base Adresse Nationale (BAN), seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Ce travail consiste à vérifier les bonnes pratiques de nommage des voies et de la numérotation, identifier le cas échéant les immeubles sans adresse normée, accompagner les citoyens dans leur changement d'adresse, si cela s'avère nécessaire, et déployer l'adressage si besoin.

Une adresse normée inclut un nom de voie, un numéro (si possible, à maximum 4 chiffres et en proscrivant les suffixes bis, ter ou lettres) et un éventuel complément (lieu-dit par exemple).

A Epinay-sur-Orge, cela concerne 145 voies et un peu plus de 3.300 adresses.

L'adressage permet donc aux services de secours et professionnels de santé d'intervenir plus rapidement, d'améliorer les services de navigation par GPS, les livraisons du courrier et des colis

ou autres services à domicile, de déployer les réseaux fibre, eau, assainissement, gaz électricité etc., d'améliorer les démarches en ligne (cartes grise, d'identité etc.) et d'optimiser les services publics (ramassage scolaire, collecte des déchets etc.).

Cette normalisation et ce partage d'information est primordial afin que chacun parle le même langage lorsqu'il est nécessaire donc de localiser un lieu d'intervention d'urgence, de livraison, de raccordement etc.

Depuis juin 2024, la commune d'Epina-sur-Orge, en collaboration avec un prestataire privé, a donc lancé une « mission adressage ».

Cette mission a fait l'objet d'un travail de repérage et analyse puis de 8 ateliers qui ont eu lieu les 1er août, 24 septembre, 10, 17 et 24 octobre, 21 novembre et enfin 05 décembre.

A date, 94% des adresses sont certifiées.

Les dernières adresses restant à certifier doivent faire l'objet d'arbitrages.

Perspectives 2025 :

L'année 2025 devrait être consacrée principalement à la finalisation :

- De la mission « adressage » ;
- Et surtout, de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagée depuis fin 2020 et mise en sommeil du fait du temps nécessaire à la négociation entre les parties pour ce qui concerne la ZAC de la Croix Ronde.

g. Les Services Techniques – Bâtiments – Voiries – Espaces Verts

Les principaux travaux d'investissement réalisés en 2024

- ✓ Réhabilitation de la restauration du groupe scolaire Camus
- ✓ Réhabilitation du restaurant du maternelle Paul Valéry
- ✓ Réhabilitation de la salle de classe PMR du groupe scolaire Camus
- ✓ Aménagement de la Grande Rue
- ✓ Construction du City Stade des Templiers
- ✓ Aménagement de la Rue de Petit Vaux
- ✓ Reprise de l'éclairage public rue des Hauts Graviers

Les principaux travaux d'investissement engagés en 2024 et qui seront terminés en 2025

- ✓ Espace Culturel Simone VEIL
- ✓ Mise en norme AD'AP
- ✓ Travaux de sécurisation du bâtiment de la Gatinelle
- ✓ Etudes pour la mise en place de la vidéoprotection

Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2025 & 2026

Plan Pluriannuel d'Investissement 2025/2026					
Exercices	Montants TTC	Subvention (éligibilité) dossier en cours constitution	2025		2026
			Etudes	Travaux	
Rénovation médiathèque Sols et Murs	300 000,00 €	X		300 000,00 €	
Etude de remise en état du terrain le BREUIL	50 000,00 €	X	50 000,00 €		à définir
Etude du pont de CHARAINTRU	30 000,00 €	X	30 000,00 €		à définir
Provisions pour études non fléchées	30 000,00 €		30 000,00 €		
Rénovation de la salle des mariages / Poste PCS	95 000,00 €	X		95 000,00 €	
Remplacement d'une chaudière au stade des templiers	120 000,00 €	X		60 000,00 €	60 000,00 €
Rénovations de salle de classe à Camus élémentaires	594 500,00 €			297 250,00 €	297 250,00 €
Rénovation salle de classe et de maître	140 000,00 €			70 000,00 €	70 000,00 €
Remise en état talus des hauts graviers	60 000,00 €	X		60 000,00 €	
Mission de maîtres d'œuvre pour la nouvelle école	180 000,00 €	X		180 000,00 €	
Mise aux normes ateliers municipaux	62 000,00 €			62 000,00 €	
Plan Vigipirate GS et PS	230 000,00 €	X		230 000,00 €	
Finalisation des travaux et avenants de l'Espace Culturel	466 464,00 €			466 464,00 €	
Mémoire en réclamation (Contentieux juridique)	230 000,00 €			230 000,00 €	
Ascenseur + Algéco > Travaux à Camus élémentaires	540 000,00 €	X		540 000,00 €	
Ascenseur +algécos > Bureau de contrôle + CSPPS + études complémentaires	77 000,00 €	X		77 000,00 €	
Aménagement de voirie - Rue de petits vaux	212 000,00 €	X		106 000,00 €	106 000,00 €
Remplacement chaudière Gatinelle	80 000,00 €	X		40 000,00 €	40 000,00 €
Marche mission g3 et g4 - éclairage publique -	400 000,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €
modernisation du réseau (changement de portes de câbles)	400 000,00 €	X		200 000,00 €	200 000,00 €
ALLEE DES ROSSAYS	250 000,00 €	X		250 000,00 €	
Cours oasis (Groupe scolaire PV)	530 000,00 €	X		530 000,00 €	
Construction d'une nouvelle école (opération sur plusieurs exercices)	7 000 000,00 €	X			7 000 000,00 €
Vidéoprotection	500 000,00 €	X			500 000,00 €
Travaux du pont CHARAINTRU	600 000,00 €	X			600 000,00 €
Plan vélo et voiries afférentes	300 000,00 €	X			300 000,00 €
PAVE	50 000,00 €	X			50 000,00 €
Verdissement et renouvellement du parc auto	244 000,00 €			194 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	13 770 964,00 €		110 000,00 €	4 187 714,00 €	9 473 250,00 €

En parallèle, la collectivité souhaite également engager d'autres investissements pour entretenir le patrimoine ou encore l'acquisition des mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement.